

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme LINDA ST-MICHEL, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO 6 AU CENTRE DE
TRAITEMENT STABLEX À BLAINVILLE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 juin 2023 à 19 h
Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville
(120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse) et Webdiffusion - Facebook et site Web

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 6 JUIN 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

Mm HÉLÉNA COURTEAU (DM4) 5

EAU SECOURS (DM32)

Mme ISABELLE DELAINEY et Mme RÉBECCA PÉTRIN 9

CLIMAT QUÉBEC (DM19)

Mme MARTINE OUELLET 18

M. PIERRE GINGRAS (présentation verbale) 29

M. ALEXANDRE RICHARD (présentation verbale) 37

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. DENIS LEGUERRIER (présentation verbale) 43

Mme FRANCE LAFRAMBOISE (DM3) 47

Mme BENAFSHA AMIRI (présentation verbale) 56

M. FRANCIS RIENDEAU (présentation verbale) 60

MOT DE LA FIN 66

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 JUIN 2023, 13 h 30

SÉANCE DU 6 JUIN 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à toutes et à tous. Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stalex à Blainville.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, composée également de ma collègue commissaire, Madame Linda St-Michel.

15

Dans la réalisation de notre tâche, nous bénéficions du soutien d'Alexandre Bourke, de Karim Chami, Jonathan Perreault et Françoise Quintus, qui sont analystes, d'Annie St-Gelais, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, de Josiane Ouellet, qui est conseillère en communication, et de France Fons, qui est agente de secrétariat.

20

Nous sommes également assistés par une équipe du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, composée de Steve Trahan, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Michel Guimond et Zouhir Benachar, responsables de la sonorisation et de la captation vidéo, ainsi que d'une équipe du BAPE, qui réalise la webdiffusion des séances, soit Pierre Dufour, Virginie Begue, Marie-Eve Gendron, Andrea Aristizabal, Raphael Sioui, Karine Fortier et Shirley Bishop.

25

Par ailleurs, tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés, tout comme l'a été d'ailleurs la première partie, et retranscrits par Aurélie Patin et Vanessa Lagacé, qui sont sténotypistes.

30

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au centre de documentation et dans le site Web du BAPE. Si vous n'avez pas de connexion Internet, vous pouvez bien sûr accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque Paul-Mercier, à Blainville.

35 Maintenant, quelques considérations techniques. Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine.

Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée, sauf évidemment pour les médias et un membre de notre équipe, qui réalisera quelques
40 clichés pour nos médias sociaux.

Pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu, les 9, 10 et 11 mai derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.
45

Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience. Son objectif est de vous permettre d'exprimer votre opinion, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet.

50 Pour ce faire, vous avez été invités à transmettre un mémoire ou un commentaire avant le 1^{er} juin dernier. De plus, vous aurez, à partir de ce soir, l'occasion de résumer votre mémoire ou encore de vous exprimer verbalement devant la commission.

Voici maintenant quelques remarques concernant la séance en cours :

55 • D'abord, si ce n'est pas déjà fait, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites avant le 29 mai afin d'intervenir ce soir de se présenter immédiatement au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe du BAPE de leur présence. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux et celles qui l'ont déjà fait. Cela bien sûr nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.
60

- Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.
- Enfin, je crois qu'il est bon de savoir qu'au besoin, la commission d'enquête échangera avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

65 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté, avant le 29 mai, leur intention de participer à l'audience pourront s'exprimer devant la commission en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Elles seront appelées par ordre d'inscription et disposeront de 10 minutes pour

leur présentation. Toutefois, ces participantes et participants ne pourront pas utiliser de support visuel pour des raisons exclusivement de sécurité.

70

L'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas à intervenir en deuxième partie. Cela dit, ils peuvent bien entendu assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75

Enfin, huit présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

80

J'aimerais également souligner que le respect, l'impartialité et l'équité font partie des valeurs du BAPE. Elles sont très importantes pour nous et, dans l'optique de s'y conformer, nous sommes dotés de règles de participation qui sont les mêmes pour toutes et tous. Elles permettent le bon déroulement de l'exercice démocratique dont nous avons la responsabilité. Grâce à elles, les participantes et participants peuvent s'exprimer dans un climat serein et respectueux.

85

Je vous rappelle rapidement ces règles. Vos interventions, vos mémoires et vos commentaires doivent viser exclusivement le projet et ne pas contenir :

- d'attaques personnelles ou de propos injurieux ou menaçants;
- de propos pouvant porter atteinte à la réputation et au respect de la vie privée;
- de contenu qui pourrait porter atteinte au droit à l'image et au droit à la vie privée;
- de contenu qui pourrait porter atteinte au droit d'auteur;
- ou de propos qui font la promotion d'une information qui est trompeuse, illégale ou

90

fallacieuse.

La commission offre à toutes et à tous un espace pour prendre la parole, mais bien sûr il est important de le faire dans le respect de ces règles.

95

Enfin, comme ce fut le cas en première partie de l'audience, nous n'accepterons aucun propos diffamatoire et non respectueux, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation au cours des séances.

S'il advenait que quelqu'un ne respecte pas ces règles, j'agirai promptement.

100

Je dois aussi mentionner la possibilité, pour toute personne qui le souhaite, de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans une présentation.

105 Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou encore une citation erronée. Il n'est pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou encore d'une opinion.

110 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine, soit jusqu'au 14 juin à 16 h.

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra bien sûr son enquête. Des questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées au centre de documentation et dans le site Web du BAPE.

115 La commission rédigera ensuite son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état évidemment de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et des avis de la commission.

120 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 8 septembre. Après quoi, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

125 Parallèlement au mandat réalisé par le BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. À la lumière de son rapport et de celui du BAPE, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui prendra alors la décision d'autoriser ou non le projet, ou de l'autoriser sous certaines conditions.

130 Enfin, je vous serais reconnaissant de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire d'évaluation de nos services, car votre opinion à cet égard est très importante pour nous. Vous le trouverez à la table d'accueil, et vous pouvez aussi y accéder par notre page Facebook et notre site Web. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

LE PRÉSIDENT :

J'invite dès à présent notre première participante, madame Héléna Courteau pour venir faire sa présentation.

140

Mme HÉLÉNA COURTEAU (DM4)

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

145

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

150

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

Alors, pourquoi je suis contre le projet de la cellule 6.

155

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM4)

Début de la phrase à la page 1 : « Clientèle. Selon les données du gouvernement... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] du gouvernement ou indépendants. »

160

Pour toutes ces raisons, je demande l'abandon du projet de la cellule 6, que ce soit au premier emplacement, près d'un secteur résidentiel ou au deuxième à proximité de la grande tourbière. Deux, l'abandon de l'importation hors Québec des déchets dangereux. Trois, la mise sur pied d'un comité de réflexion ou d'un générique sur les déchets afin d'identifier un site le plus sécuritaire possible, loin des villes et des sources d'eau. Il faudra aussi faire une réflexion sur le traitement de certains déchets toxiques. Ça met fin à mon mémoire.

165

170 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Madame. Vous êtes la première, si vous permettez, j'aurais deux questions à vous poser, parce qu'en fait, vous touchez des points, quelques points qui sont touchés par plusieurs autres.

175 **Mme HÉLÉNA COURTEAU :**

Oui.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Plus précisément l'import-export et l'indépendance à des travaux qui... ou des analyses qui sont faites.

185 **Mme HÉLÉNA COURTEAU :**

Oui.

190 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'import-export, je comprends que vous dites, nous voulons, à toutes fins pratiques, interdire l'importation. Vous ne parlez pas de l'exportation des matières dangereuses.

195 **Mme HÉLÉNA COURTEAU :**

Non.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que si on décidait de mettre fin à l'importation, est-ce qu'on met fin à l'exportation des matières dangereuses?

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

205

Bien, il faut voir. L'important, c'est qu'il va y avoir de plus en plus de déchets toxiques québécois, même peut-être il y en a déjà pas mal, on ne suffira pas. Alors, il faut... pour moi, dans un premier temps, c'est ça qui est important pour moi, c'est qu'il n'y ait pas d'importation de déchets toxiques hors Québec.

210

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Quant à l'indépendance...

215

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

220

J'essaie de voir, moi, je suis chercheur universitaire et je vous avoue que je me dis, c'est quoi l'indépendance? Si Stablex va chercher des... demande au ministère de l'Environnement de procéder à une étude, est-ce que les experts du ministère de l'Environnement, vous les considérez comme indépendants?

225

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

Comme j'ai écrit, ça peut être du gouvernement, qui est quand même mieux qu'une compagnie payée par Stablex, ou indépendant.

230

LE PRÉSIDENT :

Mais si Stablex... si le gouvernement accepte la demande de Stablex en lui disant, « bien, écoutez, vous allez payer pour », est-ce que ça discrédite automatiquement le titre d'indépendance?

235

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

240 Bien, je ne pense pas. De plus, comme j'ai lu et j'ai dit, il faudrait que les tests aussi soient sur le terrain, se fassent sur le terrain. Comme là, présentement, c'est pris sur le terrain, c'est apporté au laboratoire, alors personne d'une compagnie indépendante ou du gouvernement n'a vu, n'était témoin de ça, donc je trouve ça important.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Et si Stablex embauchait elle-même un laboratoire accrédité, reconnu, est-ce que, dans votre esprit, vous considérez ceci est en étant une demande experte indépendante?

250 **Mme HÉLÉNA COURTEAU :**

Selon moi, ça serait un conflit d'intérêts.

LE PRÉSIDENT :

255 Il y aurait un conflit d'intérêts parce que?

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

260 Parce que c'est commandé par Stablex.

LE PRÉSIDENT :

265 OK.

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

Oui.

270

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Bien, c'est clarifié. Merci beaucoup, Madame.

275

Mme HÉLÉNA COURTEAU :

Merci.

280

LE PRÉSIDENT :

Madame... En fait, il y a deux personnes, madame Rébecca Pétrin et madame Isabelle Delainey, de Eau secours.

285

**Mme RÉBECCA PÉTRIN
Mme ISABELLE DELAINEY
EAU SECOURS (DM32)**

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

290

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

295

Bonsoir, Mesdames.

Mme ISABELLE DELAINEY :

300

Bonsoir.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

305

Donc, je vais commencer par la présentation de notre organisme puis, ensuite, Isabelle parlera des points plus techniques sur les milieux humides, puis je terminerai par la suite avec les points relevant, en fait, des décisions des autres administrations publiques.

310 Donc, Eau secours, c'est un organisme qui a été créé il y a 25 ans, qui avait comme but, en fait, de soutenir des mobilisations citoyennes pour la protection de l'eau. Donc, on fait de la revendication des droits citoyens. Je prends donc la parole ce soir pour vraiment protéger l'eau pour l'utilisation des citoyens de prime abord. Les objectifs sont évidemment de protéger l'environnement, les écosystèmes aquatiques dans l'intérêt du public, en offrant une expertise, en fait, à ces groupes citoyens là et des avis aux autorités gouvernementales.

315 Également, on fait la promotion de l'éducation du public en matière de protection de l'environnement. Donc, on accompagne également les citoyens à prendre parole puis à s'impliquer dans les démarches du BAPE, justement, qui peut paraître très intimidant là, pour monsieur et madame Tout-le-Monde. Et également, on mène des études et des recherches sur la protection de l'environnement.

320 Ça fait 25 ans qu'on existe, ça fait 25 ans qu'on participe à beaucoup de consultations publiques, ça fait 25 ans qu'il y a de plus en plus d'enjeux qui voient le jour, qui menacent, en fait, notre eau. On voit de plus en plus de pénuries d'eau sur nos territoires, donc on comprend mieux l'enjeu de préserver cette ressource-là en amont, parce qu'une fois que l'eau manque, les solutions, même technologiques, ne pourront pas ramener cette eau-là auprès des citoyens.

325 Donc, c'est un peu dans ce cadre-ci qu'on vient présenter aujourd'hui un mémoire qui portait plus spécifiquement sur les enjeux de protection d'eau et des milieux humides. Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui, on est le 6 juin, donc la sixième journée du mois de l'eau décrétée par la Politique nationale de l'eau qui a été adoptée par le gouvernement du Québec. Et la thématique de cette année, c'est la protection des milieux humides, qui, je crois, est tout à fait en lien avec le projet qu'on défend aujourd'hui.

330 Donc, je vais laisser la parole à ma collègue, Isabelle Delainey pour les points plus techniques.

335 **Mme ISABELLE DELAINEY :**

Bonsoir. Moi, je veux tout d'abord vous parler des milieux humides. Les milieux humides sur le site de Stablex et puis d'une question aussi hydrogéologique, hydrologique et des sols.

340 En fait, si on se remet en contexte, les tourbières, c'est 3 % de la masse terrestre mondiale.
Le Canada, les milieux humides, on en a 18 millions d'hectares, dont 189, 190 000 km² au Québec,
qui est 12.5 % du territoire québécois.

345 Plus au sud du 52^e parallèle, 85 % de ces milieux sont des tourbières. Depuis 100 ans, au
Canada, 70 % des milieux humides ont disparu. On ne protège pas ces milieux humides, c'est
évident. Entre 90 et 2011, 20 % des milieux humides ont été perturbés, mis à part de tout ce qui a
été perturbé pour l'extraction minière. Ça fait en tout 3 733 km² de tourbières perturbées.

350 La MRC de Thérèse-De Blainville compte 4,45 km² de milieux humides perturbés à ce jour,
des 23 km² inclus dans la MRC. Pour ça, il y a les causes, il y a plusieurs causes, activités en cause
dont les activités industrielles.

355 Les tourbières rendent beaucoup de services écologiques, la lutte aux changements
climatiques, la végétation qui purifie les eaux de circulation, la filtration des contaminants, ça favorise
aussi la rétention d'eau pour contrer les inondations. C'est aussi un rôle, les tourbières ou les milieux
humides, en général, jouent un rôle important pour la recharge pour les eaux souterraines, les
nappes phréatiques.

360 C'est un lieu de diversité pour la faune et la flore. On peut dire que 1 mètre carré de tourbière
emmagasine cinq fois plus de carbone que 1 mètre carré de forêt et on veut détruire les tourbières.
Au Canada, on détient le quart des milieux humides de la planète. On a une responsabilité collective
pour supporter la planète et ne pas détruire nos milieux humides.

365 Les tourbières, c'est une croissance très lente. 1 millimètre par année. Une tourbière de 4
mètres prend 4 000 ans à se former, et on veut détruire les milieux humides. Une tourbière, c'est un
frein pour les entrepreneurs comme Stablex, c'est un frein pour mettre en œuvre leurs projets. Les
milieux humides, pour eux, c'est un frein à faire de l'argent, à avoir des profits, donc il faut détruire
les milieux humides au profit de l'argent, au profit des projets industriels comme Stablex et entreposer
des matières dangereuses.

370 Le complexe de la tourbière de Blainville, sur le territoire de la CMM, comprend 130 milieux
humides différents, de superficies différentes. C'est une superficie de 838 hectares. C'est un

complexe. Non pas un seul milieu, quoique tous les milieux sont importants, nonobstant leur superficie et nonobstant leur profil.

375

Le complexe, il comprend des marécages, des tourbières ombrotrophes, des tourbières boisées, des prairies humides et la possibilité de tourbières minérotrophes. La tourbière minérotrophe est très importante, même si on dit que les tourbières ombrotrophes, ils n'ont pas un lien direct souvent de connexion avec les eaux souterraines, hydrogéologiquement parlant, les tourbières minérotrophes en ont.

380

Il a été prouvé dans les études scientifiques, récemment en 2021, que les tourbières minérotrophes, il y en a beaucoup dans les Laurentides et en particulier dans le secteur où nous sommes. L'étude d'impact, aussi, mentionne tourbières minérotrophes, donc il faudrait vraiment que ça soit étudié davantage pour évaluer la connexion des eaux souterraines avec les milieux humides au-dessus.

385

Donc, il y a 3 mètres aussi de sable dans la surface au-dessus du substrat argileux. Ça, ça l'indique qu'il y a une conductivité hydraulique importante, ce qui veut dire une continuité et une circulation de l'eau souterraine qui va aller... qui va partir du sol, qui va avoir une interaction avec les milieux humides. Les milieux humides ont besoin de cette eau. Si jamais il y a contamination, parce qu'il faut le dire, le risque zéro n'existe pas. Ce qui veut dire, s'il y a un problème avec la technique de SS qui est employée et implantée aussi dans la nouvelle cellule 6, il y aurait une possibilité de conductivité, de circulation de contaminants. Les contaminants iraient vers la rivière des Chiens et la rivière Mascouche et, ultérieurement, en aval, dans la Rivière-des-Mille-Îles où il y a deux prises d'eau potable pour les citoyens, les citoyens de Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand, Mirabel, Mirabel pour les quartiers de Saint-Janvier et le Domaine Vert, Nord et Sud.

390

395

Ces deux prises d'eau sont importantes pour alimenter 120 000 personnes des municipalités visées, qui vont être affectées par le projet Stablex, et 320 000 personnes font partie du territoire de COBAMIL. Tout ça peut arriver si jamais il y a des problèmes de déversement, de contamination des eaux, de la nappe phréatique, de l'altération des matériaux, de la contamination des sols, migration de contaminant des eaux de surface et eaux souterraines.

400

405 Donc, la contamination des eaux souterraines va contaminer les eaux de surface, la contamination des sols également va aller vers les eaux souterraines et les eaux de surface et vers les rivières, vers des bassins versants et des milieux humides.

410 On veut implanter une cellule 6 directement sur des milieux humides, entourés de milieux humides. Le futur du reste des milieux humides, je n'y crois pas. Donc, pour nous, pour Eau secours, je laisse la parole à Rébecca, mais en ce qui me concerne, c'est inconcevable d'ériger un tel projet sur un complexe de milieux humides, le deuxième plus grand dans le secteur.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

415 Donc, la section 3.5 de notre mémoire relate, un léger survol, on aurait pu l'approfondir beaucoup plus si on avait eu plus de temps, mais c'est un survol sur les incohérences, en fait, avec d'autres initiatives publiques. Donc, on compare des municipalités, des initiatives provinciales ou même fédérales.

420 Donc, tout d'abord, il y a le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire ainsi que le projet Vision 2030, qui tend à développer une trame bleue verte dans les pourtours de Montréal. J'ai fourni la carte à la section 3.5 justement de cette trame-là, et on voit qu'il y a un gros vide, en fait, au niveau de Blainville qui représente le site, en fait, visé par Stablex.

425 Donc, on envisage, en fait, de faire un parc récréotouristique, de conservation de milieux naturels pour rendre accessibles les milieux naturels tout autour d'un site qui serait voué, en fait, à faire de l'enfouissement des déchets dangereux, avec tous les risques pour la santé humaine que ça peut comporter. Donc ça, c'est une première incohérence.

430 Par la suite, il y a également le Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal. Donc, comme vous le savez, suite à la COP15, il y a eu des engagements rares pris par la Communauté métropolitaine de Montréal, mais également le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

435 En signant l'Appel de Montréal, ils se sont engagés à protéger 30 % du territoire pour maintenir la biodiversité. Donc, c'est des sites de conservation, donc c'est des terres qui ne doivent pas être laissées en friche, mais bien vouées à la conservation, qui font partie de ce pourcentage-là.

440 La tourbière, telle que décrite par Isabelle avant, c'est un milieu de très forte densité, de biodiversité, c'est quelque chose qu'on doit impérativement conserver en priorité. Jusqu'à présent, la CMM a tellement de difficultés à atteindre les derniers 10 % qu'ils ont à atteindre dans leur 30 % qu'ils se voient dans l'obligation de payer des millions de dollars pour acheter des terrains de golf puis, ensuite, les renaturaliser en milieu naturel. Donc ici, on fait face, en fait, à un milieu intact, intègre de fortes valeurs écologiques, il me semble que ça serait tout à fait normal qu'on aide la

445 Communauté métropolitaine à atteindre ses objectifs en offrant, en fait, ces territoires-là à un organisme de conservation pour qu'il y ait de la conservation à perpétuité. Ça serait quelque chose qui serait en cohérence avec nos trois paliers de gouvernement public.

450 Par la suite, il y a eu également une annonce importante qui a été faite par le gouvernement du Québec, donc, monsieur Charette lui-même a annoncé une somme de 180 millions de dollars provenant des municipalités, mais également du gouvernement pour la création du parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Donc, c'est 42 kilomètres de berges qui vont être protégées le long de la Rivière-des-Mille-Îles, ça vient englober 10 municipalités.

455 L'objectif de ça, c'est de maintenir l'intégrité de la biodiversité de la Rivière-des-Mille-Îles et la qualité des eaux également, la qualité des habitats pour... parce qu'on a ciblé, en fait, ce milieu-là comme étant un milieu à très forte valeur écologique. Donc, un peu comme la tourbière, on s'est doté de moyens financiers pour protéger ça. Le site d'enfouissement qu'on étudie ce soir est directement en amont de ce parc-là. Donc, encore là, c'est une incohérence de vouloir protéger

460 quelque chose si on autorise des risques de déversement aussi grands que ça, à moins de 6 kilomètres, en fait.

465 La prochaine est cohérence, en fait, c'est le boisé Bouchard. Donc, on regarde... on n'a pas besoin d'aller très loin, là, juste Google Maps, et qu'on cible le site de Stablex, on remarque que tout autour, c'est rendu des quartiers industriels, donc ce n'est pas du tout la même réalité qu'on avait au premier projet de Stablex qui était plus ou moins dans des champs. Ici, on voit qu'il y a des quartiers résidentiels qui se sont développés tout autour de ce parc-là, de ce milieu naturel là, et il y a même eu l'aménagement d'une partie de ce parc-là par la Municipalité de Blainville elle-même. Donc, ça s'appelle le Plan Bouchard.

470 Et on peut lire, sur leur site Internet de la Ville de Blainville, que ce circuit de 3.25 kilomètres aménagé en partie sur des passerelles, au sein d'un riche milieu naturel, permet d'en apprendre

475 davantage sur l'histoire de ce site qui fut à l'origine de la création de Blainville. Donc, une quarantaine d'hectares fait partie du projet. Et puis il y a aussi listé des listes de choses permises. Donc, on voit : circuler à pied, pratiquer la raquette, ski de fond, promener son chien, donc l'activité physique, ce qui est bon pour la santé. Il est interdit en tout temps, il y a plusieurs choses, et puis il est marqué de jeter ses déchets, donc c'est un petit peu de l'ironie parce qu'on interdit aux citoyens de jeter les déchets.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous cède encore 1 minute pour conclure...

485 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

490 ... parce que vous avez déjà écoulé votre temps.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

495 Parfait, merci beaucoup. Donc, bien, en fait, je terminais là-dessus, c'était la fin de notre point 5. Je voudrais juste ramener un dernier petit point, c'est le Règlement, en fait, de protection des milieux humides et hydriques du Québec, qui établit bien l'ordre de priorisation des choses, donc réduction de la destruction des milieux humides, par la suite, en dernier recours, on parle de compensation.

500 Donc, quand on voit le projet, en fait, qui nous est présenté ici, on ne voit pas vraiment où est le scénario de réduction qui serait peut-être d'établir le projet dans une tout autre région du Québec où il n'y aurait pas de destruction de milieux humides. Donc, ça serait vraiment de toujours favoriser la réduction complète de la destruction des milieux humides et hydriques. Et puis, de toute façon, ça a été quand même documenté que le programme de compensation actuel au Québec est
505 assez inefficace pour protéger nos milieux humides. Donc, les sommes dorment toujours dans les coffres de l'état. Je terminerais là-dessus, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci à toutes les deux.

510

Madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

515

Merci pour votre mémoire très instructif et bien documenté, la commission vous en remercie. J'aimerais vous entendre parler, Madame Delainey, de votre petite phrase, vous avez lancé une phrase en disant : « Moi, là, les milieux humides autour du site, même si on ne les protège pas, je n'y crois pas. » J'aimerais vous entendre un peu développer là-dessus, s'il vous plaît.

520

Mme ISABELLE DELAINEY :

Oui. Dans le fond, c'est si on implante de toute façon la cellule 6 à l'endroit, ça va être difficile de protéger le reste du complexe, parce que si jamais il arrive une contamination, si la circulation des eaux transporte des contaminants, je ne crois pas qu'on va pouvoir protéger le reste du complexe des milieux humides, sachant qu'il y a des contaminants qui vont continuer à faire leur chemin sur un milieu humide adjacent, complètement sans zone tampon. J'ai beaucoup de difficultés à croire qu'on va sauver le reste du complexe. J'aimerais, dans le fond, qu'on nous prouve qu'on va pouvoir le faire, mais l'idéal, c'est vraiment de ne pas construire ça à cet endroit-là.

525

530

LA COMMISSAIRE :

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion ou le temps de regarder, là, la proposition de Stablex au niveau de la conception de la cellule. Est-ce que, à votre avis, ce qui est mis en place comme mesure d'atténuation pourrait permettre minimalement, là, de protéger les milieux humides environnants? On comprend que ce qui est sur le site en soi, là, serait détruit...

535

Mme ISABELLE DELAINEY :

Oui.

540

LA COMMISSAIRE :

545 ... mais selon votre expérience puis votre connaissance dans le domaine des milieux humides, est-ce que vous pensez qu'avec la conception telle que pensée pourrait faire en sorte de protéger les liens entre chacun des milieux humides, comme vous avez décrit au niveau de la grande tourbière qui étaient reliés entre eux?

Mme ISABELLE DELAINEY :

550 Je crois que ça serait difficile, parce qu'implanter déjà, de détruire une partie des milieux humides, ça bloque, ça freine la connexion des eaux souterraines et transporte aussi les milieux humides... transporte de l'eau avec des contaminants vers les milieux humides. Donc, je trouve insuffisant qu'on puisse nous dire qu'on va protéger les milieux humides sans toutefois... Je crois que c'est aberrant de construire sur des milieux humides déjà en partant. Fait que je ne pense pas
555 que les mesures qu'ils vont prendre vont être suffisantes.

LA COMMISSAIRE :

560 Oui, Madame Pétrin.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

565 Oui, je voudrais ajouter aussi en complément que c'est nonobstant la qualité des eaux puis de la migration des contaminants, une tourbière, c'est aussi riche dans une faune spécifique à une tourbière, et on parle beaucoup d'une faune aviaire spécifique. Le fait d'implanter aussi un site d'enfouissement avec le camionnage, le bruit, la poussière que ça entraîne en plein milieu d'une zone naturelle comme ça, c'est des conséquences qui vont avoir lieu sur la faune. On ne peut pas s'imaginer que la population aviaire qui est présente en ce moment dans un milieu non fragmenté, va demeurer avec toutes les activités humaines qui va y avoir dans les pourtours.
570

Quand on parle de qualité, en fait, des lieux naturels. La non-fragmentation et la zone tampon autour de ces lieux-là est indispensable pour garder la quiétude de ce lieu-là également. Donc, en amenant l'activité industrielle aussi près du milieu, même si on met des protections

575 nécessaires pour endiguer la contamination, les autres irritants vont quand même demeurer
malheureusement.

LA COMMISSAIRE :

580 Merci beaucoup, Mesdames, pour votre collaboration puis pour votre mémoire.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Merci beaucoup, bonne soirée.

585 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Martine Ouellet, de Climat Québec.

590

**Mme MARTINE OUELLET
CLIMAT QUÉBEC (DM19)**

Mme MARTINE OUELLET :

595

Bonsoir. Ça me fait plaisir de passer après Eau secours, ayant été porte-parole pendant 10 ans d'Eau secours dans une autre vie, donc je vois qu'ils continuent à faire toujours d'aussi bon travail, donc félicitations à Eau secours. Donc...

600 **LE PRÉSIDENT :**

605 Peut-être, Madame Ouellet, avant de vous céder la parole, je suis dans l'obligation de faire une importante mise au point. Je vous céderai la parole après, vous allez avoir amplement le temps de nous présenter votre mémoire. En fait, cette mise en point est en lien avec certains des propos contenus dans le mémoire de Climat Québec, dont vous êtes l'autrice et la porte-parole, et qui portent nettement atteinte à mon intégrité.

610 C'est une démarche exceptionnelle que je fais pour la première fois de ma carrière après
avoir siégé sur 27 commissions d'enquête, 19 à titre de président. 8 présidents du BAPE m'ont ainsi
accordé leur confiance depuis les 30 dernières années. D'une manière directe ou indirecte, vous
avez attaqué ma probité, ma rigueur, ma compétence, mon intelligence et mon impartialité. Or, je
ne peux passer sous silence une telle atteinte à ma réputation et à mon professionnalisme, même
dans le cadre d'un processus de participation publique qui permet à tous de s'exprimer librement.

615 Comme vous le savez sans doute, j'ai fait carrière comme professeur-chercheur à la faculté
de médecine de l'Université de Montréal. En orientant mes recherches vers le lien entre le
développement de la maladie de Parkinson et l'exposition à certains métaux et pesticides, et en
publiant mes résultats dans les revues internationales prestigieuses, j'ai acquis une grande notoriété
et une excellente réputation internationale.

620 J'ai même été un invité d'honneur de la National Academies of Sciences aux États-Unis,
sans doute l'académie scientifique la plus prestigieuse au monde, pour y aller présenter les résultats
de mon programme de recherche. Du côté de mes enseignements, j'ai été le récipiendaire du prix
d'excellence en enseignement de l'Université de Montréal et j'ai été invité dans de nombreux pays
625 pour donner des formations : Tunisie, France, Égypte, Mali, Burkina Faso pour n'en nommer que
ceux-là.

Il était donc clair pour moi que je ne pouvais pas vous laisser porter atteinte à ma réputation,
à mon intégrité et à ma crédibilité, mais également par un effet indirect aux membres de cette
630 commission, de même qu'au processus du BAPE sans y répondre. J'aimerais d'ailleurs profiter de
cette occasion pour y réitérer à tout l'auditoire l'importance de respecter les règles de participation
et les valeurs qui les sous-tendent.

Je vous cède la parole.

635 **Mme MARTINE OUELLET :**

Merci, Monsieur le président, et d'ailleurs, je vous félicite pour votre carrière extrêmement
fructueuse, mais nous y reviendrons sur le rôle des responsabilités, les devoirs et l'honneur du BAPE.

640 Donc, Climat Québec est un nouveau parti politique indépendantiste pour qui le climat doit
devenir le prisme à travers lequel toutes les décisions politiques, économiques doivent être prises,

parce que sinon, on n'y arrivera pas. Vous le voyez actuellement, feux de forêt épouvantables, c'est la crise climatique, on a des pluies diluviennes. Donc, la crise climatique est en train de s'emballer.

645 Concernant le projet de Stablex, franchement vous dire, Monsieur le président, je ne comprends même pas que nous soyons ici ce soir à lundi à en discuter tellement c'est une aberration. Ce projet-là, résumons-le rapidement, hein, un projet de... ce n'est pas de l'enfouissement dans ce cas-ci, c'est une montagne de 8 millions de mètres cubes de déchets toxiques, l'équivalent de plus de quatre stades olympiques.

650 Quand on parle de déchets toxiques, on parle de l'arsenic, mercure, cyanure, plomb, cadmium, et cætera qui sont dangereux, du poison pour la santé humaine. 69 hectares de forêts rasés, l'équivalent de 100 terrains de football. Construction d'une montagne de 22 mètres, l'équivalent de 8 étages, plein de déchets toxiques coulés dans du ciment sur de l'argile, un matériel instable à Blainville, à proximité de résidences, sur un terrain entouré de tourbières. Un petit peu plus haut, donc tout ce qui va couler va couler vers les tourbières et va contaminer les tourbières. Un procédé qui, selon plusieurs sources, ne fonctionne pas et n'est pas inerte. Une nouvelle conception des cellules, vous parlez de la conception des cellules tantôt qui n'a jamais été testée, alors qu'on sait que Stablex, les anciennes conceptions de cellules ne sont pas étanches.

660 On parlait pendant la période de questions de durée de vie des membranes à qui mieux mieux : 500 ans, 600 ans, 800 ans. Mais lorsqu'on a vu la garantie par exemple du fournisseur, c'était seulement que cinq ans. Donc quand vous parliez dans votre introduction, votre présentation, que vous n'accepteriez pas de propos trompeurs ou fallacieux, bien moi, j'ai été très surprise que vous acceptiez ces propos-là de la part des gens de Stablex et du ministère de l'Environnement qui nous garantissaient une garantie de 800 ans.

LE PRÉSIDENT :

670 Madame Ouellet, qui vous a dit qu'on l'a accepté? La commission d'enquête ne se prononce jamais publiquement. La commission d'enquête se prononce uniquement dans son rapport. La commission d'enquête ne viendra pas vous dire ici : « Oui, vous avez tout à fait raison, ce n'est pas vraiment un réaménagement. » Alors, je vous en prie, ne parlez pas au nom de la commission.

675

Mme MARTINE OUELLET :

680 Je vais faire attention. Disons que j'ai été surprise que vous ne les repreniez pas sur des propos qui étaient aussi évidemment exagérés. Donc, je pense que ça l'aurait mérité d'être repris pour l'ensemble des citoyens ici.

685 Je vous lirai seulement que la conclusion, et après ça, j'irai plus en détail sur certains secteurs. Donc, la conclusion de notre rapport. Avec la crise climatique qui est déjà commencée, les événements extrêmes se multiplieront : chaleur extrême, pluie diluvienne, glissement de terrain, gel-dégel, beaucoup d'impacts, ça, sur les déchets toxiques, fréquents, vent violent et tornade. Autant de facteurs qui viennent aggraver considérablement les risques déjà importants du projet de Stablex.

690 Pour Climat Québec, tous les projets doivent être évalués à travers le prisme du climat. Nous devons regarder les impacts pour les sept prochaines générations, comme le préconisaient nos ancêtres sur le territoire.

695 À la base, l'idée de construire une montagne de déchets toxiques à Blainville, à proximité des quartiers résidentiels, est totalement, totalement irresponsable. À cela s'ajoute que le site est entouré de tourbières, proche d'un esker qui recharge les eaux souterraines et intégré dans un réseau d'eaux de surface qui se déversent dans la Rivière-des-Mille-Îles ainsi que la coupe à blanc de 69 hectares de forêts, et l'idée devient carrément de l'entêtement contre nature.

700 En plus, sachant que le procédé du ciment Stablex ne fonctionne pas et que la conception des cellules n'est pas étanche, l'idée commence à ressembler à de l'acharnement suspicieux. Il est grand temps d'arrêter ce saccage immoral du territoire à Blainville. Le BAPE doit utiliser son pouvoir d'enquête pour faire toute la lumière sur les grandes lacunes du procédé de ciment Stablex et de la conception des cellules et ainsi rendre incontournable le refus du projet d'agrandissement de Stablex avec la construction d'une montagne de déchets toxiques à Blainville.

705 Le BAPE doit également utiliser son indépendance pour demander au gouvernement d'élargir et de prolonger son mandat afin de trouver d'autres alternatives, en prenant pour acquis l'interdiction d'importer des déchets toxiques, en réduisant à la source la production des déchets toxiques au Québec, en évaluant les différents procédés de traitement de déchets toxiques, parce que clairement, le procédé Stablex ne fonctionne pas, et en déterminant des sites alternatifs pour

710 les déchets du Québec qui seront plus sécuritaires pour la santé des citoyens et des écosystèmes, loin des quartiers habités et loin des réseaux d'eaux souterraines ou de surface.

Vous savez, ce projet-là, une chance qu'il y a eu des lanceurs d'alerte, et je veux souligner leur courage. Anick Plouffe, ici présente, qui a lancé l'alerte sur ce projet-là comme quoi que ça n'avait pas de bon sens. Et on s'est présentés le 8 mars, le 8 mars, pour apprendre, un autre lanceur d'alerte qui est ici dans la salle, Serge Paquette, qui est venu nous dire que lui, comme sous-traitant de Stablex, il nous confirme qu'il a dû recreuser, il nous a confirmé que le Stablex n'avait pas « pogné ». Donc, la solidification, ça ne fonctionne pas, ça veut dire que ce n'est pas inerte, ça veut dire que c'est poison.

720 Les citoyens ont pris de leur temps pour demander un BAPE, parce qu'il n'y avait aucun BAPE automatique, et c'est comme ça qu'aujourd'hui, nous siégeons, c'est comme ça que vous avez eu votre mandat de pouvoir présider ce BAPE-ci.

725 Les citoyens ont pris leurs responsabilités, ont porté à la lumière publique l'absurdité de ce projet-là, et aujourd'hui, ils vous demandent de travailler pour le bien commun. Ils vous demandent de travailler pour eux, parce que vous avez les pouvoirs, vous avez des pouvoirs que les citoyens n'ont pas. Et c'est pour ça que nous vous demandons et que nous avons demandé pendant laquelle des questions et que nous réitérons aujourd'hui le besoin de faire faire des études indépendantes.

730 On en a vu, des BAPE. On en a vu passer, je vous ai dit que j'étais à Eau secours, on a présenté des mémoires au BAPE, j'en ai présenté à plusieurs BAPE : GNL, gaz de schiste -- d'ailleurs, gaz de schiste, le BAPE avait été tellement mal fait qu'on a été obligé de le refaire, donc ça arrive des fois.

735 Et dans ce cas-ci, le dernier recours des citoyens, c'est vous. Et donc, j'en appelle à votre devoir. Je sais que vous nous avez dit : « Je n'ai pas le temps de faire faire ces études-là. Je ferai une recommandation au ministre. » Pendant la période de questions, c'est ce que vous nous avez répondu, là, je vous cite presque textuellement, on pourrait aller chercher le verbatim, là, mais presque textuellement.

740

LE PRÉSIDENT :

745

Oui, j'ai dit « je peux ».

Mme MARTINE OUELLET :

750

Oui. Vous avez dit : « J'ai le pouvoir de les faire, et je n'aurai pas le temps et donc je pourrai -- je pourrai -- faire une recommandation au ministre. »

LE PRÉSIDENT :

755

En fait, bien honnêtement, on peut aller dans n'importe quelle direction. La commission peut aller dans n'importe quelle direction : à gauche, à droite, en haut, en bas. Puis il y a une chose qui nous trace le chemin, une chose, c'est notre rigueur. Et si vous avez suivi mes travaux auparavant, ou mes travaux universitaires, mais mes travaux, disons, publics, de nature publique, vous avez vu que ça a toujours été la rigueur et c'est la raison pour laquelle même pour certains dossiers pour lesquels moi, comme président, la commission que j'avais présidée, nous avons recommandé au ministre de rejeter le projet. Le gouvernement a rejeté le projet. Qui n'est pas nécessairement facile, parce que la démonstration à faire est d'autant plus rigoureuse.

760

Mme MARTINE OUELLET :

765

Je suis d'accord avec la rigueur. Je vous ajouterais un autre critère : le bien commun. Le bien commun. Parce que vous avez une responsabilité comme président du BAPE. L'université, c'est une chose, c'est des travaux, souvent...

770

LE PRÉSIDENT :

J'ai fait référence aux deux.

Mme MARTINE OUELLET :

775

C'est ça, théorique, mais de ce côté-ci, ce sont des décisions, des décisions qui vont avoir des impacts dans le concret.

LE PRÉSIDENT :

780 Bien sûr. Bien sûr.

Mme MARTINE OUELLET :

785 Et donc de seulement que recommander au ministre de faire faire des études sur le procédé, je ne connais pas votre opinion, mais en tout cas, pour y avoir été, pour avoir connu la machine de l'interne, pour connaître la CAQ qui est là, pour avoir vu leurs anciennes décisions, je peux vous dire que, selon mon opinion, ça ne va absolument rien changer parce qu'ils ne les feront pas, ces études-là. Ils n'ont aucun intérêt par rapport à l'environnement, ils l'ont démontré dans l'ensemble de leurs décisions. Donc, il faut que vous alliez plus loin que ça.

790 Et c'est pour ça, en commandant les études. La première partie, on vous l'a dit, ça peut être bibliographique, rencontrer monsieur Paquette qui a vécu. On a aussi entendu des gens autour de Stablex qui commencent à parler, qui ont peur. Ils ont peur de parler. Ils ont peur des représailles, mais qui commencent à parler et qui disent : Je vous le dis, ne faites pas ce projet-là, c'est tellement dangereux.

795 Et fait que vous avez les pouvoirs de parler à ces gens-là, vous avez des pouvoirs de leur garantir une confidentialité. Et si vous arrivez au ministre avec une étude qui confirme, comme on l'a vu en 90 dans la police verte, comme on l'a vu à la commission Charbonneau de 90 qui confirmait que le procédé ne fonctionnait pas partout, comme ça ne fonctionne plus d'ailleurs au Royaume-Uni, ils ne l'utilisent pas, on a des témoins oculaires qui nous le disent, si vous arrivez avec une étude qui confirme ça, jamais le gouvernement ne pourra pas aller de l'avant avec ce projet-là. Vous avez cet atout-là entre les mains, et on vous demande de l'utiliser.

800
805 Parce que si vous ne l'utilisez pas, nous, les simples citoyens, les groupes qui sont présents, qui n'ont pas de moyens, on ne pourra pas le faire à votre place, c'est impossible pour nous. Et vous savez, le délai, là, très court, vous nous l'avez dit vous-même, très court de ce BAPE-là, imaginez pour les citoyens, pour un projet aussi technique que celui-là, comme ils ont dû pédaler pour produire les mémoires. Certains sont arrivés un petit peu en retard, d'ailleurs, il y en a un qui l'a déposé un petit peu serré. Et vous pouvez vous imaginer, il aurait voulu avoir plus de temps, ça n'a pas été possible.

810

815 Et vous imaginez, on a de besoin des gens du BAPE pour ça. Et c'est pour ça qu'on fait appel à votre devoir. C'est pour ça qu'on vous demande de demander au gouvernement de prolonger votre mandat, vous avez le pouvoir, la capacité de faire ça et non pas juste de faire des recommandations. Et pour Climat Québec, c'est clair, le BAPE doit... nous demandons au BAPE de recommander au ministre de refuser la nouvelle cellule 6.

820 Nous vous demandons également de recommander au ministre -- même si ce n'est pas directement dans votre mandat, c'est assez proche -- de refuser l'ancienne cellule 6, qui n'a pas reçu les autorisations, contrairement à ce qu'on a essayé de nous faire croire aux municipales. Elle n'a pas reçu les autorisations. Ça suffit. Jamais ce projet-là n'aurait dû être autorisé en 1980, 81.

825 Les citoyens, il y avait 5 500 citoyens qui ont signé une pétition, de Blainville, pour refuser ce projet-là. Le maire de Laval, monsieur Paiement, avait refusé ce projet-là, qui était médecin, pour des raisons de santé publique. Les gens de Mascouche aussi ont refusé. Et vous savez, à Blainville, ils ont accepté, ce que les anciens nous racontent, parce qu'il faut se fier à la mémoire collective, pour une bretelle d'autoroute, pour une sortie d'autoroute.

830 Il faut dire que ça.. qu'on en est rendu à se faire acheter pour vraiment pas cher, pour des déchets toxiques qui vont contaminer à perpétuité. Donc, il faut finir ça. Et c'est certain qu'en arrêtant l'importation...

LE PRÉSIDENT :

835 Vous devez conclure.

Mme MARTINE OUELLET :

840 Oui, je vais conclure. En arrêtant l'importation de déchets toxiques, on va permettre la prolongation de l'utilisation de la cellule 5. Les gens de Stablex vous le confirmeront mieux que moi, mais probablement là, il reste à deux ans environ, probablement un quatre, cinq ans, le temps suffisant pour faire le tour au Québec de la réduction des déchets toxiques et de trouver un nouveau site pour les déchets, les réductions à la source, mais trouver un nouveau site pour les déchets qui seront produits au Québec. Donc, on en appelle à votre sens du devoir et de l'honneur d'utiliser tous
845 les moyens à votre disposition pour convaincre le ministre de la CAQ de refuser le projet.

LE PRÉSIDENT :

850 Merci, Madame Ouellet. J'aurais juste une question, qui est finalement la même que celle que j'ai posée tout à l'heure à madame Courteau. Toutes les deux, vous avez parlé d'interdire l'importation, ça, c'est très clair. Vous ne dites pas à un mot sur l'exportation.

Mme MARTINE OUELLET :

855 Non, parce que ça ne faisait pas partie du mandat de ce BAPE-ci, parce que c'est un projet de Stablex.

LE PRÉSIDENT :

860 Mais l'importation non plus jusqu'à un certain point.

Mme MARTINE OUELLET :

Bien oui, parce que ce sont des déchets qui vont au site de Stablex.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on peut examiner ça de façon très locale...

Mme MARTINE OUELLET :

870 Mais je peux quand même...

LE PRÉSIDENT :

875 ... mais je le comprends de façon plus générale.

880 **Mme MARTINE OUELLET :**

De façon plus générale, il faut faire attention. Et dans notre section sur l'importation, nous avons vraiment fait la différence...

885 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme MARTINE OUELLET.

890

... parce qu'il y a des déchets toxiques qui peuvent être utilisés par des compagnies comme intrants.

LE PRÉSIDENT :

895

Oui.

Mme MARTINE OUELLET :

900

C'est peut-être un autre problème, il y a la Horne qui utilise les déchets toxiques comme intrants, qui crée beaucoup de pollution, mais c'est un autre problème qu'on ne rentrera pas là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

905

C'est du recyclage.

Mme MARTINE OUELLET :

910

Bien, il y a une partie de recyclage, mais il y a aussi une partie d'augmentation de pollution. Donc, il faut faire attention aux catégories. Lorsqu'on parle de la... je n'ose pas dire disposition finale, je me suis fait dire dernièrement que c'est un anglicisme, qu'il ne fallait pas utiliser ça, que c'était élimination. Mais ce n'est pas de l'élimination parce que c'est encore toxique, les déchets restent

915 toxiques. Mais donc, lorsque c'est le dernier endroit des déchets, donc je crois qu'il ne devrait pas y
avoir ni d'importation ni d'exportation.

LE PRÉSIDENT :

920 OK.

Mme MARTINE OUELLET :

925 C'est très clair pour moi. D'aller contaminer d'autres pays avec nos déchets, lorsqu'on
analyse un nouveau projet industriel, parce que tout ça vient en général des industries, lorsqu'on
analyse un nouveau projet industriel, on devrait le regarder globalement, des intrants aux extrants,
et la disposition des déchets toxiques produits par cette usine-là devrait être prise en considération
dans l'autorisation ou non du projet, et ça devrait faire partie des coûts du projet.

930 Donc très clairement, d'aller exporter nos déchets toxiques en Chine, en Inde, en Afrique
ou en Amérique du Sud, c'est complètement irresponsable.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

935 Monsieur Pierre Gingras.

M. PIERRE GINGRAS (présentation verbale)

LE PRÉSIDENT :

940 Vous vous sentez bien?

M. PIERRE GINGRAS :

945 Très bien, Monsieur le président. Dès que je vous ai vu.

LE PRÉSIDENT :

950 Dès que vous m'avez vu. Il y a une réciprocité, Monsieur Gingras.

M. PIERRE GINGRAS :

955 C'est ce que je pensais.

Monsieur le président, Madame la commissaire, bonsoir.

960 Je suis content aujourd'hui de pouvoir m'exprimer librement et sans contrainte. Je demeure à Blainville depuis 40 ans. J'ai été commissaire scolaire 10 ans, conseiller municipal 4 ans, maire de Blainville 12 ans, député provincial de Blainville, j'ai élevé ma famille à Blainville et on a 2 magnifiques filles. Je veux continuer à vivre par la métropole de la famille qu'on a créée avec le conseil du temps. Et je vais parler immédiatement de ce qui m'amène ce soir.

965 Dans les années 80, Blainville accepte que la compagnie Stalex s'établisse ici, comme le disait tantôt madame Ouellet, la raison principale dans la construction de Stalex était l'accès à l'autoroute 15.

970 En mai 81, le gouvernement du Québec ordonne par décret ce qui suit. Le gouvernement du Québec, donc demeure le propriétaire du site d'enfouissement, et Stalex Canada est locataire par contrat de location renouvelable à tous les 5 ans pour une période ne devant pas excéder 35 ans. Ce qui nous mène à 2016. Qu'est-ce que Stalex fait encore ici?

975 La compagnie veut un autre 40 ans d'exploitation. Je qualifie la demande comme un abus de cette Stalex. La compagnie Stalex n'a jamais rencontré ses obligations. Quand je dis jamais, c'est jamais. La compagnie devait souscrire à une assurance responsabilité générale d'au moins 20 millions, couvrant les blessures, la mort et les dommages à la propriété. Contrat du 20 mai 83 avec le gouvernement du Québec, à ce jour, à ma connaissance, rien n'a été fait au niveau de l'assurance. Et ce pour 20 ans supplémentaires après la fin et la couverture des cellules.

980 Le gouvernement du Québec, Monsieur le président, vous devriez recommander au gouvernement du Québec de refuser toutes ces demandes d'un soi-disant réaménagement -- vous

comprendrez mon soi-disant réaménagement -- de la cellule 6 du centre d'enfouissement de Stablex. Ces demandes de réaménagement sont farfelues, vexatoires et arrogantes.

985 Maintenant poser les vraies questions. Avez-vous l'ombre d'un remords -- je parle à Stablex -- ou voulez-vous compléter cet ouvrage coûte que coûte, pour qui, pourquoi? Arrêtez-vous avant qu'il ne soit trop tard. Qui va mettre fin à ce carnage? C'est pervers, scandaleux, arrogant. C'est ciblé sur le centre de Blainville comme une bombe atomique.

990 Toutes ces vidanges de matières dangereuses, ils ont déjà détruit une partie de Blainville, que les Blainvillois ont perdu à jamais. La grande tourbière de Blainville, un joyau écologique en péril, une biodiversité des plus riches datant de plus de 6 000 ans, du moins ce qu'il en reste, est agressé, étranglé par Stablex.

995 La Ville a étrangement été muette dans ce dossier. Pas de demande de BAPE. Il y a déjà une entente entre la Ville et Stablex, c'est déjà fait. Je pourrais vous montrer l'entente, Monsieur le président. La Ville s'est engagée à aider Stablex et a donné tous ses appuis pour obtenir tous les permis requis pour que Stablex puisse exercer. Êtes-vous au courant, Madame la commissaire St-Michel, que Blainville veut relocaliser son dépôt de neige usée? Devinez où. À côté de la tourbière.

1000 Ce site sera situé dans la partie la plus au sud et la plus à l'est du site qui a été loué, qui a été vendu, qui veut être vendu par la Ville à Stablex, et Stablex louera à la Ville 138 000 mètres carrés, donc 1 500 000 pieds carrés pour son site de neige usée. Est-ce que ce n'est pas une agression sur la tourbière de Blainville? Un dépôt de neige usée, ça ne fait pas partie de la biodiversité que l'on recherche.

1005 Quand Stablex aura acheté le terrain, dans ce terrain, ils feront ce qu'ils voudront. Faire disparaître 14,4 millions de mètres cubes de matières dangereuses sans contrôle, avec comme seul objectif de s'enrichir.

1010 On vend Blainville aux Américains, essayez par la suite d'aller sur leur terrain pour vérifier, contrôler, stopper. Ce sera chose impossible. Et comme maire de Blainville, je sais de quoi je parle. Et s'il se passe quelque chose comme à Mégantic, ils disparaîtront à jamais, après avoir détruit une partie de Blainville.

1015 L'heure est grave, la fin a sonné, qui arrêtera ce carnage, cette saga, ce vol? Assez, c'est assez. Il faut que ça arrête, coûte que coûte, maintenant et à jamais. Il en va de notre vie, de notre patrimoine. Ça n'a pas d'allure porte. Il faudra vivre avec les dommages environnementaux irréparables pour la vie.

1020 Monsieur le président, j'aimerais que vous adressiez au premier ministre un refus catégorique de la commission de recommander ce projet et une demande d'enquête exhaustive, comme il fut fait en 1990, avec des questions précises : Quelle est la dangerosité du site actuel et pour les 20 prochaines années? Doit-on accepter ce projet? Quels sont les risques pour les humains, l'environnement, la faune et la flore? Il y a une faune et une flore incroyable dans ce coin-là. Doit-on
1025 vendre aux Américains? Qu'est-ce qui s'est passé? Que s'est-il passé pour qu'on en soit là aujourd'hui? Que Stablex n'a tout simplement pas respecté ses engagements et quitté en 2016. Combien ont-ils enfoui réellement de matières dangereuses à Blainville? Bon, est-ce qu'on le saura réellement? Finalement, quand va se terminer cette saga? J'espère après votre recommandation. Merci, Monsieur le président, merci, Madame la commissaire.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Monsieur Gingras.

1035 Madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

1040 Merci, Monsieur Gingras, pour votre témoignage. On comprend très bien que pour vous, c'est une fin de non-recevoir au niveau du projet. Je pense qu'on l'a très bien saisi.

M. PIERRE GINGRAS :

1045 J'espère avoir bien transmis ma colère.

LA COMMISSAIRE :

1050

Oui, c'était très clair, c'était très clair, je peux vous dire qu'on a bien entendu votre message et on vous en remercie encore. J'aimerais quand même profiter de votre présence et à la fois de votre expérience en tant que maire, résident aussi de Blainville, puis de, en fait, un témoin, là, de ce qui s'est passé dans les années passées.

1055

Là, on peut comprendre qu'à l'heure actuelle, Stablex est locataire du site, locataire d'un terrain du gouvernement du Québec.

M. PIERRE GINGRAS :

1060

Exact.

LA COMMISSAIRE :

1065

Le projet prévoit qu'elle soit propriétaire.

M. PIERRE GINGRAS :

1070

Exact.

LA COMMISSAIRE :

1075

Selon vous, est-ce qu'il est plus hasardeux ou peut-être plus problématique que Stablex devienne propriétaire versus locataire? Puis là, je vous répète, là, je comprends très bien que vous ne voulez pas qu'ils soient présents du tout, là, sur le territoire, mais dans une perspective où qu'ils soient propriétaires du site, est-ce que vous voyez là une... bien, est-ce que vous voyez des problèmes qui pourraient surgir versus qu'est-ce qui se passe à l'heure actuelle ou qu'est-ce qui s'est passé compte tenu qu'il est locataire aujourd'hui?

1080

M. PIERRE GINGRAS :

1085 C'est une excellente question, effectivement, et surtout quand on sait que la firme appartient à des Américains. Devenir... être locateur... locataire veut dire qu'à tous les cinq ans, on pouvait leur demander de quitter.

LE PRÉSIDENT :

1090 Ça va en arrière? Oui, très bien. Excusez-nous, Monsieur Gingras. Allez-y.

M. PIERRE GINGRAS :

1095 Ça va. Donc, et en être propriétaire, c'est sûr que la Ville, par la suite... surtout que la Ville serait l'intervenant principal avec un propriétaire, qui est Stablex, qui fait affaire avec une tierce partie qui est le gouvernement du Québec pour ses opérations à l'usine, est-ce que la Ville aurait la main-d'œuvre, les compétences requises pour gérer un propriétaire comme Stablex? À l'heure actuelle, le ministère, et dans le rapport de 90, on disait, le ministère n'a pas procédé dans ce dossier à un suivi sérieux, planifié, soutenu et efficace. Le ministère s'est contenté de gérer ou d'inspecter
1100 ou de faire des suivis sur ce qui se passe à l'usine. Il n'est jamais sorti sur le terrain. Je ne sais pas s'il avait peur du froid, mais il n'est pas sorti sur le terrain. Donc oui, être un locataire ou être un propriétaire a une grande différence au niveau de la Ville quand tu regardes quelqu'un.

1105 La Ville, en plus, comme je vous l'ai dit tantôt, imaginez-vous notre tourbière ceinturée non pas avec du Stablex, mais avec un site de neige usée, c'est incompréhensible. Que la Ville pense mettre un site de neige à côté d'une tourbière qu'elle dit vouloir protéger. Voyons, c'est un non-sens. Et j'ai vu des plantes, voilà quelques années, dans cette tourbière-là, des Sarracénies, des plantes carnivores, des plantes insectivores qui étaient magnifiques. Donc, c'est une tourbière d'une richesse incroyable. Mettre en valeur cette tourbière-là, oui, à l'époque, ce n'était peut-être pas populaire ou
1110 on n'avait peut-être pas les sous pour le faire, mais c'est sûr que de l'avoir... de taire cette richesse-là à l'époque permet aujourd'hui de la mettre en valeur.

LA COMMISSAIRE :

1115 Merci beaucoup, Monsieur Gingras, je souhaite une belle soirée.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gingras.

1120

M. PIERRE GINGRAS :

Je pensais que vous aviez une question pour moi.

1125

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je peux vous... peut-être en lien avec cette question-là...

M. PIERRE GINGRAS :

1130

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1135

... vous savez que, pas demain, mais sans doute jeudi, tous les mémoires seront rendus publics sur le site Web du BAPE. La Ville de Blainville a rédigé un mémoire, elle a, ce que j'ai pu voir, une position tout à fait nuancée par rapport à ce qui nous a été dit en audience par rapport à la vente du terrain. Donc, je vous invite à le lire.

1140

Alors, j'invite le prochain...

M. PIERRE GINGRAS :

Merci, mais la Ville, effectivement, m'a dit, j'ai rencontré Madame la mairesse...

1145

LE PRÉSIDENT :

Oui. D'accord.

1150

M. PIERRE GINGRAS :

... en fin de semaine, et elle me disait qu'elle déposerait un mémoire, qu'elle ne le commenterait pas malheureusement.

1155

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, elle ne le présente pas.

1160

M. PIERRE GINGRAS :

Malheureusement. Et ceci étant dit, j'aurais aimé entendre la Ville, quand je vous ai parlé de neige usée, et cætera.

1165

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas le seul, Monsieur Gingras. Vous n'êtes pas le seul.

M. PIERRE GINGRAS :

1170

Sur beaucoup de sujets.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci.

1175

M. PIERRE GINGRAS :

Et quand vous dites « nuancée », quand on regarde l'engagement signé par la Ville avec le promoteur, il y a une réciprocité, ou une demande non-agression à l'extérieur de cette entente-là.

1180

LE PRÉSIDENT :

Je ne veux pas commenter, je vous dis tout simplement ce que j'ai lu.

1185 **M. PIERRE GINGRAS :**

Mais je vous dis exactement ce que j'ai lu.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

M. PIERRE GINGRAS :

1195 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1200

Monsieur Alexandre Richard. Alors, Monsieur Richard, bonsoir.

M. ALEXANDRE RICHARD (présentation verbale)

1205

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1215

Donc ce soir, je vais vous présenter ma façon de voir un peu le projet, là, du promoteur.
Donc, je vais vous présenter Stablex, en fait.

1220 À mes yeux, Stablex, je le vois comme, en fait, le bénéficiaire ultime, Stablex, c'est le
bénéficiaire ultime de Republic Services. En fait, Republic Services, c'est une grosse compagnie qui
génère beaucoup de profits. On s'entend, c'est eux qui sont propriétaires de Stablex, qui sont
propriétaires de US Ecology. C'est une grosse boîte. Puis, ils sont détenteurs, en fait, du passif
environnemental de Blainville et ils aspirent à exploiter ce site-là jusqu'en 2067, via la présente
demande.

1225 Son plan d'affaires va à l'encontre des principes du développement durable, car il
n'internalise pas les coûts du passif environnemental laissés en héritage depuis 1983. Ici, la notion
même d'enfouissement définitif est remise en question. Il y a une idéologie de pompage de lixiviat à
perpétuité. Les employés au service de Stablex contribuent à léguer ce fardeau à même un milieu
1230 humide d'intérêt afin de satisfaire la soif pécuniaire insatiable des actionnaires du Delaware. C'est
une belle petite place, ça, le Delaware. C'est l'endroit où Republic Services est incorporée.

1235 Je vous invite à aller consulter le 10-K form, je pourrais le déposer, là, je l'ai apporté. C'est
le... en fait, le 10-K form, probablement vous l'avez déjà vérifié, là, c'est la Securities Exchange
Commission qui dépose ça pour s'assurer que les compagnies sont *fair*s avec les investisseurs. 10-
K form, là, je vous invite à aller le consulter pour voir c'est quoi les ambitions de croissance organique
de l'entreprise, incluant la compagnie Stablex, qui est bien écrit dans les dernières pages de ce
document-là.

1240 Donc, on va revenir à nos moutons. Si on se réfère au document DA12.1 déposé par
Stablex, nous pouvons y voir aucune réduction des besoins d'élimination pour les 10 prochaines
années. Ce qu'on voit en gros, c'est : prévoit que, en tout cas, ce que j'ai vu dans l'étude d'impact,
c'est que les... en fait, les besoins d'élimination, ils n'ont jamais cessé de croître depuis le début,
depuis 1980 à peu près, puis ce qu'ils ont déposé, ou c'est vous qui l'avez demandé, le DA12.1, c'est
1245 qu'il n'y aura pas encore de réduction.

1250 Donc, selon ce fameux 10-K form déposé par Republic Services, à l'intérieur de ce
document-là, ça stipule qu'il y a des objectifs de valorisation de 40 % des matériaux clés. Vous
pourriez retourner voir pour valider, là, mon anglais, il n'est pas parfait, mais je pense que j'ai quand
même bien traduit, c'est à la page 9. Ils visent à valoriser 40 % des matériaux clés pour 2030 via
l'économie circulaire. Donc, on parle vraiment de l'entreprise qui détient Stablex, qui cite ça dans 10-
K form.

1255 Donc, de plus, dans ce même rapport, ils avertissent les investisseurs que des alternatives à l'enfouissement peuvent réduire éventuellement leur volume futur à enfouir, à la page 24. Bon, ça, on va en revenir plus tard, là, on va en venir avec la réduction à la source. Donc, le problème que nous faisons face dans la présente audience est que ces alternatives n'ont pas été déposées par le promoteur dans l'étude d'impact. On fait face ici à un petit conflit d'intérêts pécuniaires. On s'entend qu'on en a parlé un peu au début, là, dans la période de questions, j'ai demandé c'est quoi les profits de l'entreprise. Je m'attendais peut-être à ce qu'ils nous disent. L'objectif, c'était vraiment de
1260 comparer, nous, on accepte en tant que citoyens qu'il y ait un passif qui soit légué là pour l'éternité dans la tourbière de Blainville, mais on n'a aucune idée c'est quoi l'argent qui sort, en fait, l'excédent pécuniaire qui sort. Fait que comment qu'on fait pour savoir si ça a du bon sens, t'sais. C'est quoi les retombées.

1265 Moi, ce que je sais, c'est que l'argent, il y en a beaucoup qui sort puis qu'elle s'en va au Delaware. Bon. Mais je ne peux pas savoir combien. Le promoteur, je lui ai offert de nous le dire, il n'a pas voulu le dire. J'ai été voir plus loin, puis j'ai vu que c'était colossal les sommes que cette entreprise-là fait. Elle fait que ça enfouir des choses, là, je pense qu'ils ont 109 sites qui est fermé. Vous pourrez aller voir dans le 10-K form, là, à peu près une centaine de sites qui sont fermés.

1270 Donc, si vous voulez avoir peut-être des références sur l'état des membranes aussi, puis sur le... aux États-Unis, je pense qu'il y a beaucoup de sites qui sont fermés, puis probablement qu'il y en a là-dedans qui ont été contaminés.

1275 Si on fouille un petit peu plus loin là-dedans, je ne veux pas sauter mon truc, là, je vais revenir... je vais continuer à lire ça, puis on reviendra plus tard. Donc, c'est ça, les alternatives, là, ils n'ont pas été déposés par le promoteur. Pourtant, depuis 1989, soit 6 ans après le début des activités de Stablex dans la tourbière de Blainville, la politique québécoise accordait clairement que la priorité serait accordée à la réduction à la source, exprimant la volonté de passer d'une société de
1280 consommation à une société de conservation.

1285 Ça, je fais référence à un document de RECYC-QUÉBEC sur le... c'est une fiche informative sur la réduction à la source. Je vais la déposer aussi en complément d'information. C'est une fiche standard que tout le monde a accès sur Internet, puis ça l'explique bien ça, qu'en 89, le but, la volonté, c'est de passer d'une société de consommation à une société de conservation. Bon, je cite cette fiche-là. C'est à la page 2.

1290 Me posant des questions sur l'objectif ultime du ministère, j'ai validé qu'il dispose actuellement de 40 ressources humaines à cet effet, plus 5 autres pour un total de 45 ressources qui sont destinées à la réduction à la source. Ça, ça l'a été expliqué, là, dans le dossier 372 en parallèle avec ce dossier-ci, qui est un dossier d'enfouissement à Champlain, qui est présentement en cours, là. C'est le document DB2.1 du dossier 372. Une question, le ministère a répondu puis il explique qu'il y a 45 ressources qui est dédié à la réduction de la source.

1295 Bon. Fait que là, je me demande, tous les dossiers, on va rester dans celui-là ici aujourd'hui, là, mais pourquoi donc l'enfouissement de Stalex n'a-t-elle cessé de croître inversement proportionnellement aux objectifs de l'élimination du résultat ultime? C'est ma question.

1300 Quand je vois le graphique qui monte de même, les objectifs qu'on avait en 1989, je me dis, qu'est-ce qui s'est passé? Personne n'a poussé la réduction à la source, là. Il n'y a personne qui a cherché à réduire son enfouissement. C'est tout au contraire, il a augmenté. Fait qu'on est complètement à l'inverse de l'objectif.

1305 Un autre signal avancé que je veux vous apporter à l'attention de la commission, c'est par rapport à la forme juridique de l'entreprise. Ça aussi, j'ai posé une question par rapport à ça, puis je n'ai pas eu de réponse. J'ai demandé une question par rapport aux différentes formes juridiques qui seraient moins risquées. Le ministère a dit qu'il reviendrait là-dessus. Il n'y a rien qui a été déposé. En tout cas, s'il y a eu de quoi qui a été déposé, je ne l'ai pas vu.

1310 Mais moi, j'en ai vu deux. J'ai regardé votre rapport que vous avez fait, le rapport 364, qui était sur la gestion des résidus ultimes. Je pense que vous le connaissez bien. Donc, j'ai regardé, là, je n'ai pas noté la page, là, mais je vais vous laisser le soin de regarder, là, il y a un tableau là-dedans puis il y a une compagnie qui a attiré mon attention, je ne la nommerai pas, mais sa forme juridique, c'est *unlimited liability company*.

1315 Là, j'ai dit, mon Dieu, ça me semble intéressant ça. Une compagnie à responsabilité illimitée pour enfouir les déchets, ça me semble plus approprié pour les activités d'enfouissement. Question de sécurité pour tout le monde puis l'avenir de ce qui va se passer.

1320 J'ai trouvé une autre forme juridique aussi, qui est la fiducie d'utilité sociale, qui est supposément la forme juridique, qui n'est pas une entreprise, qui a été utilisée pour le fonds de

gestion post-fermeture du site, entre autres. Donc, je vais déposer un autre document par rapport à ça qui est une référence du TIESS, qui explique en gros comment ça fonctionne les fiducies d'utilité sociale, puis ça me semble un outil juridique très intéressant pour obtenir notre objectif d'élimination du résidu ultime, qui pourrait s'appliquer dans le cas de Stablex.

1325

Donc, je vais proposer une solution de rechange dont l'objectif est de la comparer à celle déposée par le promoteur. On ne pourra pas faire ça ce soir, puis je n'ai jamais eu le temps de la comparer vraiment parce que les délais sont assez serrés, mais ce que je propose, c'est de limiter les activités de Stablex à la cellule qui est existante, en fait, la cellule 5.

1330

Alors cet hypothétique scénario là, Stablex continuerait à enfouir, OK, juste en 2027, d'après ce que j'ai vu dans les documents, c'est à peu près la durée de vie de la cellule 5. Là, on dirait, t'sais, vous savez que même si on a une autorisation, on n'est pas obligé de l'utiliser, là. Stablex, présentement, il y a un décret d'autorisé, il prévoit d'agrandir son site, mais il n'y a rien qui empêche de changer d'idée puis de comparer les solutions.

1335

Donc, mettons, on arrêterait ça là, hypothétiquement, avec la volonté de Stablex, qui dirait OK, on va s'engager à respecter notre 40 % de revalorisation des matières qui étaient inscrites dans son 10-K form, ça, ça pourrait permettre pas mal de réduire l'enfouissement de son côté. Puis d'un autre côté, bien, le ministère puis les citoyens, eux, se mettraient ensemble pour essayer de limiter leur consommation puis d'inciter les producteurs, les 2 500 entreprises qui déposent des trucs chez Stablex pour les traiter, mais réduire d'un autre 40 % d'ici 2030, par exemple. C'est hypothétique, là.

1340

Donc, si on prend, une synergie d'efforts, en fait, tant du côté de Stablex que du côté des citoyens que du côté du ministère, on met tout ça ensemble, puis on essaie de revoir l'objectif ultime, en fait, qui est... il ne faut pas l'oublier, là, depuis 1900... je ne me rappelle plus, là, dans les années 80, 89, c'est qu'il n'y ait pas de résidus ultimes, c'est ça l'objectif. Mais je ne pense pas qu'on met les efforts nécessaires.

1345

S'il y a 45 personnes au ministère qui s'occupent de ça, j'en doute, mais peut-être que ça en prend 450, 4 500, je ne le sais pas, mais il faudrait essayer de le comparer pour pouvoir voir ce qu'on pourrait faire de différent. Parce que là, on n'est plus... on n'a plus le temps, là. Moi, quand je me suis en venu ici, là, il y avait de la fumée, ça sentait partout, quand j'étais en train d'écrire ça.

1350

1355 Puis je le sais que c'est Stablex, il n'est pas responsable de ça directement, mais
indirectement, oui. On a des impacts sur les changements climatiques à cause de notre
consommation. Puis ça, c'est vraiment important pour moi de vous faire passer ce message-là, qui
est de valider que... pas de valider mais de proposer, dans le fond, je le sais que les efforts, ils n'ont
pas été faits. Mais là, on va regarder en avant, puis je demande à tout le monde de faire attention
1360 quand ils achètent quelque chose, puis se dire, bien, ça s'en va-tu chez Stablex, ça, ça s'en va-tu
dans un site d'enfouissement.

 T'sais, c'est une proposition de commencer à y penser, parce qu'on ne peut plus continuer
comme ça. Ça ne fait pas de sens. Si on calcule le flux énergétique, OK, de tout ce qu'on fait puis le
1365 flux de matières, je reviens à un autre document que je vais vous déposer qui est par rapport à
l'économie circulaire, le ministère a parlé de ça pendant la période de questions, ils ont expliqué
qu'ils commençaient à regarder. En 2020, là, ils ont eu une réunion, et en 2020, ils le savaient qu'il
y avait des... un important calcul à faire de flux énergétique. Le flux énergétique puis le flux de
matières, ça prend ça. Si on n'a pas ces données-là, là, on ne peut pas venir à la commission ici
1370 pour vous proposer des solutions de rechange. C'est super important que ce soit fait.

 On n'a pas encore ces données-là, moi, je ne peux pas travailler. Je n'ai aucune idée c'est
quoi le stablex. On a demandé des données pour la composition, le ministère a dit : Inquiétez-vous
pas, ça ne fait pas partie du projet. Tout ce qui est avant, on n'en parle pas, on parle du futur, du
1375 futur de l'enfouissement. Mais il faut commencer par s'occuper de réduire l'enfouissement, puis, par
la suite, de réduire du passif. Il ne faut pas oublier l'objectif ultime, c'est qu'il y ait zéro enfouissement.
Tout ce qu'on a enfoui, là, depuis 100 ans, là, on est capable de le retraiter puis de leur revaloriser,
c'est sûr et certain. Ça va demander beaucoup d'efforts, mais moi, ça ne me tente pas de laisser aux
générations futures, tout ce tas, je suis désolé de le dire, mais tout ce tas de bouette là. C'est comme
1380 toute une broue toute mélangée, du stablex, là, ça va être extrêmement difficile à traiter une fois qu'il
a été stabilisé.

 Donc là, je ne veux pas prendre trop de temps...

1385 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous demanderais de vous conclure, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1390

Oui. Donc pour conclure, je vais réitérer ma demande que j'ai faite au ministre, là, pour qu'il y ait cette consultation-là. Donc, en partenariat avec la Pipistrelle et le Pioui de l'Est, nous réitérons notre demande au ministre d'intégrer un mécanisme de réinvestissement des profits de l'entreprise dans une fiducie d'utilité sociale dont le patrimoine d'affectation servira à éliminer les résidus ultimes, incluant celui déjà enfoui.

1395

Donc, pour conclure, tantôt, vous avez parlé de rigueur, OK, je vous demanderais, s'il vous plaît, de regarder votre propre rapport à la... le rapport 364, ça parle de régionalisation incontournable, OK, dans ce projet-là, on parle d'exportation, d'importation, quand moi, je vois ça, je fais ça n'a aucun sens, là, on ne peut pas exporter des matières dangereuses, puis importer des matières dangereuses qui vont se retrouver partout.

1400

Dans votre même rapport, c'est inscrit, on n'a pas l'état des lieux physiques partout. Tous les dépôts illégaux, il y en a partout. Ce qu'il y a chez Stablex, tant mieux, on sait que c'est là, puis on va pouvoir finir par le traiter. Mais ça prend vraiment un état des lieux physiques, le ministère, il faut qu'il sorte ses carotteuses puis qu'il aille voir partout ils sont où les problèmes, il y en a partout.

1405

Moi, quand que je plante ma grelinette en campagne, là, je trouve des morceaux de cochonnerie illimités, il y en a partout. Il y a des vestiges du passé à la grandeur du Québec. Il faut tout nettoyer ça. Puis je vais vous dire que je vais essayer de passer beaucoup de temps pour régler ce problème-là. C'est pour ça que je suis ici ce soir.

1410

LE PRÉSIDENT :

Merci infiniment. La commission d'enquête va prendre 15 minutes de repos. Merci.

1415

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1420

LE PRÉSIDENT :

1425 Très bien, alors nous reprenons la séance et j'appelle immédiatement monsieur Denis Leguerrier.

M. DENIS LEGUERRIER (présentation verbale)

1430 **M. DENIS LEGUERRIER :**

1435 Bonjour, Monsieur et Madame, toute la gang. Bon. Moi, je n'ai pas de mémoire, je n'ai pas un mémoire à présenter, mais j'ai de la mémoire que je me rappelle en 81, comment ça s'est passé, j'ai voté contre dans ce temps-là. Puis moi, ce que c'est que je ne m'explique pas, d'après de ce que c'est que j'écoutais de monsieur Gingras, comment ça se fait qu'on est rendu là à se poser encore des questions sur Stablex? Qu'est-ce qui est arrivé dans 40 ans? Le ministère de l'Environnement, qu'est-ce qui est arrivé? Monsieur Charette qui est là, là, avec les messieurs qu'on avait l'autre jour, là, de la commission, qui ne sont pas capables de répondre. Personne n'est capable de me répondre. C'est tout du pitchage sur un bord puis sur l'autre. Moi, ça, je ne m'explique pas ça.

1440 Bon, puis là, au départ, dans les années 80, c'était des blocs de ciment qu'ils étaient censés produire pour mettre dans les cellules. Ça, ça l'a été abandonné au bout de six mois. Ça, c'est monsieur Serge qui est ici, il va vous le confirmer plus tard. Là, aujourd'hui, vous l'avez vu, vous-même, vous étiez... on était dans le même autobus, ils dompent ça en vrac dans le chose. Il est censé avoir une toile, il n'y a pas de toile. Il y a un beau pot de plastique en bas, puis un beau pot de plastique en haut.

1450 Le 8 mars, monsieur Légo, il s'est échappé à l'assemblée, il dit, ça ne peut pas être hermétique à 100 %. Fait que là, on a quatre cellules existantes, on en a une cinquième en marche. Les quatre cellules existantes, pensez-vous qu'on a de la confiance là-dedans, là? On ne peut pas en avoir, de la confiance. Comment est-ce qu'on peut faire confiance à une compagnie de même, à tout l'environnement de ça qui se passe, là. Les ministres, puis toutes les questions qui se posent, puis qu'il n'y a pas personne qui répond. Comment est-ce qu'on peut avoir confiance à ça?

1455 Moi, là, ce que c'est que je veux dire, je n'en veux même pas de Stablex là, pas dans 25 ans, là, il faut que ça s'arrête là, là. Avec toutes les, comment je peux dire les sous... je ne suis pas

bien bon moi pour dire ce que c'est que j'ai à dire, mais toute l'hypocrisie qu'il y a. Bon, c'est ça, toute l'hypocrisie qui se cache en dessous de tout, là.

1460 Là, vous avez le ministère de l'Environnement, monsieur Charette, il va-tu aller approuver une affaire de même? La mairesse de Blainville, là, qui vient de nous dire, là, qu'il y a... s'ils ont vendu ça 14 millions, ça, c'est beau, puis là, qu'après, ils vont amener un dépôt à neige à côté de ça. Voyons donc, réveillons-nous, là. Simonac, là, on est rendu, là, minuit moins une. Pas minuit moins cinq, minuit moins une.

1465 Attendez un peu, là, je vais essayer de me resituer, là. Bon, puis ça, en plus... Bon, bien, c'est ça, c'est ça que je voulais dire, qu'ils ferment leurs portes. Moi, qu'ils ferment leurs portes. Je ne veux pas rien savoir de ça. Toutes les menteries qu'on s'est fait conter. On vit de l'agriculture, nous autres, on est à côté de là. On nourrit le monde. On nourrit, on vous nourrit toute la gang qu'il y a ici, là. Puis là, si on se ramasse avec de l'eau contaminée, là, après ça, là, c'est nous autres qui vont être blâmés.

1475 C'est une autre chose que je ne comprends pas. Eux autres, ils ont été capables d'avoir leur... d'avoir une possibilité dans les zones humides. Nous autres, là, si on fait de quoi, je parle de l'agriculture, là, je parle tout le temps de quoi de concret, là, que c'est qu'on nourrit le monde, là, c'est nous autres qui se bat pour vous nourrir. C'est le contraire, ça devrait être le monde qui se bat pour qu'on continue de les nourrir. Ce n'est pas ça qui arrive. Puis là, moi, là j'ai perdu mon idée.

LE PRÉSIDENT :

1480 Vous parliez de l'eau contaminée.

M. DENIS LEGUERRIER :

1485 OK. De l'eau... Bien, c'est ça. De l'eau contaminée, si on arrose avec ça, nous autres, là, c'est nous autres qui va être blâmé. Là, on va se faire emmener en cour, on va perdre toutes les chaînes qu'on fournit dans le moment. On va perdre notre droit de vendre à cause qu'eux autres, ils n'ont pas fait leur job. À cause que quoi, que le ministère de l'Environnement, qu'est-ce qui s'est passé dans 40 ans? Il n'y a pas rien que Charlette, monsieur Charlette qui est là, là, il y en a eu d'autres ministères de l'Environnement.

1490

Comment ça se fait que tout s'est fermé les yeux là-dessus? Personne n'en parle. Puis là, bang. Là, là, ils veulent nous introduire une autre patente que... une cellule numéro 6, il y en a déjà une de décrétée, une cellule 6. Mais on n'en veut pas. On n'en veut pas. On voit que c'est rien que du flaflo, là, c'est rien que des cachotteries. Il n'y a rien à avoir de crédible de cette compagnie-là, là.

1495

Moi, en tout cas, ce que c'est que je vous demande, vous êtes le BAPE, vous avez de l'influence. Bien, donnez une recommandation comme quoi qu'il y en ait plus de ça. Qu'ils s'en aillent d'ici. Puis ce que c'est que... je vous écoutais parler tout à l'heure, les déchets, les déchets américains, on n'en veut pas. Les déchets qu'on produit, nous autres, il doit y en avoir ici des responsables qui sont capables de trouver une manière de s'en débarrasser, ici au Québec. On n'est pas obligé de... on n'a pas besoin des Américains. Moi, ça ne m'intéresse pas, ça. Mais je veux dire, ici, nos déchets, il faut être responsable de ce qu'on a. Ça, c'est correct. On en a des déchets, il va falloir s'en débarrasser. Mais qu'ils trouvent une place pas à côté d'une ville de Montréal, puis à côté d'une ville de Blainville, que nous autres, là, quand ça a commencé en 68, on était 5 000 personnes. Là, on est rendu 67 000. Là, là, il y a des limites, là, à essayer d'endormir les affaires. Puis que ces compagnies milliardaires là s'en viennent ici, puis ils ne les veulent pas chez eux, leurs produits, puis ils vont nous les envoyer à nous autres.

1500

1505

Fait que là, c'est nous autres qui va être responsable avec tout ça. Mes petits-enfants, là, moi, tout à l'heure, qui vont vouloir continuer l'agriculture, là, il n'y en aura pas. Ils ne sont pas capables. Il va peut-être bien avoir un désastre écologique ici, on ne le sait pas. Les quatre cellules, là, ils ne sont même pas capables de nous donner de réponse. Non, ils sont peut-être capables, mais ils ne veulent pas en donner, c'est ça la différence.

1510

Moi, c'est tout qu'est-ce que je vous dis. Je vous demande de faire des pressions pour ne pas qu'il en ait de ça, que ça l'arrête puis qu'il y ait des scientifiques qui (inaudible) une place pour les mettre au Québec. On est responsable de nos déchets, ça, je suis d'accord. Mais qu'il en trouve eux autres des places. Il y en a tellement, là, des bolés, là, bien qu'ils essaient de les trouver ces places-là. Fait que moi, c'est tout qu'est-ce que j'ai à dire. Avez-vous des questions pour moi avant que je m'en aille? Non non, je vous regardais en poser aux autres, je n'ai pas peur de répondre.

1515

1520

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes très généreux avec nous, là.

1525

LA COMMISSAIRE :

Bien, pour moi, c'est très clair, Monsieur Leguerrier, votre propos, je pense que le message est clair pour la commission.

1530

M. DENIS LEGUERRIER :

J'essaie d'être clair. Je suis d'accord que moi, je n'ai pas l'âme d'un politicien ou de... j'ai de quoi à dire, mais des fois, j'en ai trop à sortir, puis ils ne sortent pas tout le temps par de la bonne manière, mais en tout cas, je fais de mon mieux.

1535

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. Bonne soirée.

1540

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur.

Madame France Laframboise.

1545

Mme France LAFRAMBOISE (DM3)

FRANCE LAFRAMBOISE :

1550

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

1555

FRANCE LAFRAMBOISE :

1560

Ça me touche aujourd'hui de prendre la parole parce que c'est quand même une journée historique où les écoles et les CPE lavallois ne pouvaient pas sortir les enfants de leurs installations à cause des nanoparticules toxiques dans l'air. C'est frappant d'avoir un BAPE ce soir.

1565

Je m'implique dans quelques dossiers qui touchent la santé de la population blainvilloise, puis celui de Stablex me touche particulièrement. J'ai été impliquée dans le comité de consultation comme je vous disais la première fois que j'ai pris la parole avec vous. Leur mandat, notre mandat était exclusif à regarder comment on peut améliorer l'aménagement de la cellule 6, qui était supposément déjà autorisé, supposément déjà en voiture pour pouvoir être réalisé. Donc, nous n'avions pas posé même la question à savoir si des alternatives autres que de faire une cellule 6 à Blainville étaient explorées.

1570

Donc, ma première recommandation, ça touche le développement de l'entreprise américaine qui serait dommageable à Blainville, considérant les événements climatiques extrêmes, t'sais, on peut passer au derecho, on peut penser à quelques événements sismiques, tremblements de terre qui sont déjà arrivés dans la région. On peut penser à des tornades. On a des fois des tornades qui se promènent dans les Laurentides. Bien, on se demande pourquoi d'autres sites alternatifs ne sont pas explorés, documentés, puis même analysés et même discutés avec la population de Blainville.

1575

1580

En 2023, monsieur l'a dit tantôt, Blainville est à proximité de familles, d'activités communautaires. Ce n'était pas vraiment le cas il y a 30, 40, 50 ans. On est dans un contexte complètement différent, on doit prendre des décisions différentes. Et à mon sens à moi, d'avoir de l'enfouissement de déchets toxiques ailleurs qu'à Blainville doit être considéré, avec un regard indépendant.

1585

Sachant qu'une partie est importante des déchets et en provenance des États-Unis, pourquoi ne pas renvoyer ou demander aux Américains de garder leurs déchets chez eux? Je pense que c'est une première chose qu'on doit faire.

1590

Mon deuxième point touche l'entente que je qualifie d'injuste pour le futur, puis qui menace un bien commun de 69.5 hectares à Blainville. Stablex, ce n'est pas la première entreprise qui doit

1595 se développer ou qui doit s'agrandir ou qui doit avoir le devoir de grandir, s'agrandir, se développer. Mais pourquoi une entreprise ne considère pas aller s'agrandir ailleurs comme un autre type d'entreprises, t'sais. On a des entreprises qui vont s'établir ailleurs, elles ne sont pas obligées de grossir où ce qu'elles sont depuis 40 ans.

1600 Donc moi, je me dis, l'entente entre Blainville et Stablex devrait être annulée. Elle devrait être annulée parce que l'entreprise doit considérer son agrandissement, son développement des affaires ailleurs. Et si je peux suggérer ailleurs, je le ferais, mais je ne sais pas où ils pourraient aller ailleurs. Mais pour les déchets américains, on peut penser qu'ils pourraient faire ça aux États-Unis.

1605 Par souci de transparence et d'indépendance dans les suivis à faire pour la sécurité environnementale, puis on comprend qu'il n'y en a pas eu tant que ça, des suivis pour la sécurité environnementale, le terrain visé dans l'entente 2020 signée ne devrait jamais être concédé à Stablex. C'est une entreprise américaine. C'est aussi dans l'optique que cet environnement doit demeurer un bien commun et doit bénéficier d'une protection à long terme. Est-ce que ça doit être au gouvernement, est-ce que ça doit être à la Ville de Blainville? Je ne le sais pas. Mais ça ne doit pas aller aux Américains. Est-ce que c'est par un bail à long terme? Je ne le sais pas. Mais il faut trouver une solution qui fait plus de sens pour la sécurité environnementale.

1610 Troisième point, je ne connais pas le décret gouvernemental qui date de plus de 40 ans qui a été peut-être mis à jour en 86, là. En 81, il y a eu un décret gouvernemental qui a permis à Stablex de venir s'établir à Blainville. Considérant les connaissances et enjeux climatiques environnementaux qui ont grandement évolué depuis 81, peut-être 86, là, je ne sais plus à quelle date, est-ce qu'il est possible qu'on puisse regarder ce décret gouvernemental autrement, le mettre à jour, avoir une analyse indépendante, puis s'assurer qu'on puisse avoir une adéquation avec les besoins de 2023? Pour l'entreprise, pour le projet mais pour d'autres projets aussi.

1620 L'autre point que je voulais apporter, c'est le problème de communication. Il y a un problème de communication qui existe entre les citoyens et le projet global de ce tableau parce qu'à chaque fois qu'on parle, que ce soit dans un restaurant, que ce soit au salon coiffure, que ce soit n'importe où, dans une école, les gens ne sont pas au courant du projet de la cellule 6 de Stablex. Très peu de citoyens sont au courant de cet immense chantier, et en démocratie, il y a une base qui touche l'information, et à mon sens à moi, que les gens ne soient pas informés est un problème majeur, éthique dans ce projet-là.

1630 Avant d'aller de l'avant, il me semble qu'on doit réfléchir à mettre en place de façon incontournable un processus élargi de consultations avec les gens que ça touche. Dont les citoyens de Blainville, mais éventuellement, ça touchera, si les eaux sont contaminées, beaucoup d'autres municipalités.

1635 Il faut donner une voix aux citoyens qui porte mieux que présentement. Un petit commentaire concernant la Ville de Blainville. À mon sens à moi, c'est étonnant de constater que jusqu'au 1^{er} mai, la Ville de Blainville agissait à titre d'observateur et répond aux questions, parce qu'on les a vus vous répondre aux questions, dans un enjeu aussi important, quand on voit qu'il y a des maires et des mairesses au Québec qui défendent leur territoire de façon féroce et que, ici, à Blainville, ils n'ont même pas fait la demande pour que vous, le BAPE, ayez une audience publique.

1640 C'est très décevant et c'est incompréhensible. Le 1^{er} mai, il y a eu un communiqué de la Ville de Blainville qui a dit qui allait faire un mémoire. Je crois qu'il y a eu un mémoire, parce que vous l'avez indiqué tantôt, j'ai hâte de le lire. Il sera en ligne demain, mais je crois que Blainville aurait dû ou doit assurer un leadership beaucoup plus grand dans tous les pouvoirs qu'une municipalité a.

1645 Et à mon sens à moi, ça ne fait pas de sens à date que le... je vais faire attention à mes mots, la discrétion de la Ville de Blainville, à date, est très décevante dans le démocratique que vous offrez à la population.

1650 En conclusion, je veux réitérer toute l'importance que vous, le BAPE, revêt dans ce dossier, à mon sens à moi, insensé pour l'avenir. Je voulais vous dire que si vous échouez à influencer les décisions gouvernementales et municipales en faveur de ce qui est juste et bon, le désespoir a raison de prendre toute la place pour le futur. L'injustice sociale, l'iniquité intergénérationnelle pourrait déclarer victoire.

1655 Si vous échouez à influencer les décisions gouvernementales et municipales en faveur de ce qui est juste et bon, nous serons ensemble à blâmer.

1660 Donc, sur ce, j'invite la commission à être très courageuse. J'invite à la commission à faire mieux, à sortir des sentiers battus, à regarder ce qui se fait ailleurs et à promettre un meilleur avenir pour le Québec parce que ça va donner le ton à d'autres projets qui pourraient avoir le goût de faire autant que Stablex. La population a vraiment besoin de vous, la municipalité a besoin de vous, et

nous tous ici avons besoin de vous pour que les recommandations soient à la hauteur de nos espoirs et à hauteur des données probantes, puis à la hauteur de ce qu'on doit donner aux futures générations.

1665 Donc, c'est tout ce que je voulais vous dire. Je garde confiance, parce qu'il est encore temps. Donc, je vous remercie, puis je vous souhaite bon courage puis bonne chance dans la suite. On va vous suivre de près. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques.

LE PRÉSIDENT :

1670 Merci.

Madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

1675 Merci beaucoup, Madame Laframboise, sur votre mémoire, soyez assurée qu'on lit tous les mémoires, qu'on est très attentifs à vos propos puis à vos inquiétudes. J'avais une question au regard de... en lisant votre mémoire, là, je pense qu'on fait allusion au site de la cellule 6. Là, je pense que c'est à la page 3 de votre mémoire, on parle du site, du terrain. On dit : « Dans l'optique que cet environnement doit demeurer un bien commun, il doit bénéficier d'une protection indépendante et compétente à long terme. » J'aurais aimé vous entendre un peu parler là-dessus, si vous avez des, soit des suggestions, est-ce que vous aimeriez que ça soit, par exemple, la Ville qui donne un statut permanent de protection? Quand vous dites « un bien commun », c'est, par exemple, que les gens puissent, que le public puisse avoir accès au site d'Orica. Je pense que c'est...

1680

1685 **FRANCE LAFRAMBOISE :**

Oui. Merci pour la question. En fait, présentement, le terrain, en tout cas, de ce que je sais, appartient à la Ville de Blainville, et je ne crois pas que ça doit être une corporation américaine qui doit devenir propriétaire. L'essence de mon message, c'est ça. Je pense qu'on doit avoir des inspections si jamais... puis même les cellules 1, 2, 3, 4, 5 mériteront des inspections et des suivis environnementaux pour éviter des catastrophes. Et je pense que... parce que je sais que le ministère de l'Environnement dit, il faut que ce soit le payeur, en tout cas, ça marche payeur... en tout cas, ça va ensemble, là. Il faut que celui qui est propriétaire...

1690

1695

LA COMMISSAIRE :

Pollueur-payeur?

1700

FRANCE LAFRAMBOISE :

Hein?

1705

LA COMMISSAIRE :

Pollueur-payeur?

1710

FRANCE LAFRAMBOISE :

C'est ça, pollueur-payeur. Je ne crois pas nécessairement à ce lien direct là. Je ne crois pas à ça tellement. Honnêtement, c'est intéressant comme concept, mais je pense que ça peut rester un terrain du gouvernement. Puis oui, il peut y avoir des comptes à rendre, puis oui, il peut y avoir, mais avec un bail? Je ne sais pas, je ne connais pas, je ne suis pas avocate, je ne suis... mais je ne crois pas que ça doit appartenir à des Américains. Et je crois qu'on serait perdant. On doit renforcer l'encadrement pour la sécurité, au moins des cellules qui existent. Faire la cellule 6 ailleurs. Demander à Stablex d'ouvrir une autre « succursale », hein. Ailleurs. Ouvrir une autre succursale ailleurs, ça doit exister ça. J'imagine que ça doit être faisable.

1715

1720

Et je pense que, essentiellement, mon message, c'était de dire on doit le protéger, puis ce n'est pas une compagnie américaine qui va le protéger à long terme, avec les dégâts prévus, puis les cellules qui vont fissurer à très long terme. Donc, c'était un peu ça le sens de mon message, sans connaître vraiment les meilleures alternatives, parce qu'entre vous et moi, on pourrait avoir un groupe de discussion sur les alternatives ou les possibilités à ne pas donner cette chance-là à Stablex de devenir propriétaire de nos terrains. C'est un peu ça.

1725

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Madame Laframboise.

FRANCE LAFRAMBOISE :

1730

Est-ce que c'est assez clair?

LA COMMISSAIRE :

1735

Oui, c'est très clair. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1740

Non non, mais restez assise, j'aurais juste une petite question. Quand vous faites référence à un processus de consultation élargie, est-ce que ça va jusqu'au référendum? Qu'est-ce que vous avez en tête?

FRANCE LAFRAMBOISE :

1745

Ça peut aller jusqu'au référendum.

LE PRÉSIDENT :

1750

OK.

FRANCE LAFRAMBOISE :

1755

Moi, j'ai vu souvent que la Ville de Blainville pouvait prendre des processus de communication très efficaces. Quand ils se donnaient la peine de le faire, on avait l'information, on comprenait les enjeux. Mais dans ce dossier-là, j'avoue, là, à part des avis de réglementation qui passaient dans le journal ici et là que personne ne comprend, bien, je n'ai rien vu grand passer honnêtement.

LE PRÉSIDENT :

1760

Mais quand vous faites référence à...

FRANCE LAFRAMBOISE :

1765 Un processus, bien c'est d'aller chercher l'avis. Oui, ça...

LE PRÉSIDENT :

1770 Non non, mais quand vous avez dit...

FRANCE LAFRAMBOISE :

Oui, ça peut être un référendum.

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. Mais quand vous avez dit « j'ai vu à Blainville qu'ils ont procédé, dans certains cadres... »

1780 **FRANCE LAFRAMBOISE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1785 Comme quoi, par exemple?

FRANCE LAFRAMBOISE :

1790 Bien, on a des... quand même des journaux de communication, puis il y a des pages de...

LE PRÉSIDENT :

1795 Ah non, non, mais ce n'est pas nécessairement autour d'un projet donné, là.

FRANCE LAFRAMBOISE :

Ah OK, OK.

1800

LE PRÉSIDENT :

Non, je vous le demande.

1805

FRANCE LAFRAMBOISE :

Bien, en général, la population, pour certaines informations, on a des moyens de communication pour recevoir, puis même je reçois, même, à la maison quand les gens de la Ville sont très intéressés à m'informer, une lettre personnelle. Moi, je reçois des lettres personnelles.

1810

LE PRÉSIDENT :

Et pour le projet Stablex, vous n'avez rien vu?

1815

FRANCE LAFRAMBOISE :

Rien. Rien. Quand c'est intéressant que le gazon, t'sais, des choses comme ça, qu'il faut absolument que je respecte comme propriétaire, on va recevoir de l'information très personnalisée, puis c'est étonnant de voir que c'est à notre nom, tout ça. Mais c'était intéressant, parce qu'au moins, on est informés. Mais pour le processus même de Stablex, je pense, j'avais été... je pense, dans le journal local, j'avais juste vu qu'il allait y avoir un comité. Fait que je suis allée, mais on n'était pas nombreux au comité, là. Puis nous, on n'avait pas le mandat d'informer 65 000 personnes dans la population. Mais je suis vraiment étonnée de voir que les gens, les jeunes, ne savent pas du tout, du tout ce qui se passe là-bas, aucune personne. C'est vraiment décevant dans le sens qu'il me semble que la démocratie commence par l'information, puis ça manque. Ça manque vraiment.

1825

LE PRÉSIDENT :

Madame, merci beaucoup.

1830

FRANCE LAFRAMBOISE :

Merci à vous.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

Monsieur Benafsha Amiri. Madame, pardon, excusez-moi. Bonsoir, Madame.

1840

Mme BENAFSHA AMIRI (présentation verbale)

Mme BENAFSHA AMIRI :

1845

Je m'appelle Benafsha Amiri, je représente le Conseil des bassins versants des Mille-Îles, le COBAMIL. Comme le COBAMIL, c'est un organisme de bassins versants, mais aussi une table de concertation, de conciliation, de planification mandaté par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassins versants.

1850

La zone de gestion comprend toute la Couronne Nord de Montréal, incluant la ville de Blainville et le site de Stablex. Pour nous, nos préoccupations sont les milieux naturels entourant le site étudié et visé sont exceptionnels pour la région des Basses-Laurentides. Une partie de la superficie des milieux humides située dans le terrain visé pour le développement fait partie du complexe de tourbières de Blainville, 838 hectares et 130 milieux humides, le plus gros complexe de milieux humides de la Couronne Nord.

1855

1860

La tourbière regroupe une mosaïque d'écosystèmes humides diversifiés, très riches en matière de biodiversité. Selon les observations faites sur le terrain et selon les données du centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, au moins une partie de ces complexes comprend des espèces végétales et animales ayant un statut précaire. Même si le terrain visé est déjà perturbé par la présence des abris bétonnés d'Orica, ce site présente, outre les parcelles de milieux humides, des peuplements d'arbres importants et de sièges de plusieurs espèces fauniques et florales adaptées à ce milieu anthropisé. On ne peut pas sous-estimer la valeur de ce milieu qui fournit des services écologiques, qui sera perdu lorsque le site sera développé.

1865 Deuxième point, les enjeux sur la population des espèces fauniques, particulièrement deux espèces de couleuvres détectées sur le site du projet, devraient être clairement mis en évidence, davantage d'importance doit être accordée étant donné la grande superficie des terrains qui sera déboisée à terme.

1870 Troisième point de préoccupation au niveau de l'eau. La perte de la qualité de l'eau totale perçue sur le site est à prévoir puisque la précipitation qui est tombée sur les cellules seront envoyées au bassin de traitement. Il faut voir si ce manque d'eau ne sera pas préjudice au niveau des milieux humides environnants et prévoir des mesures d'atténuation et de compensations nécessaires sur le territoire.

1875 Nous sommes... une autre préoccupation, c'est que nous sommes d'avis que le projet dans sa forme actuelle, qui prévoit actuellement près de huit étages de matières une fois sa capacité maximale atteinte et qui fera l'importation et l'enfouissement des déchets dangereux des États-Unis n'obtiendra jamais l'acceptabilité sociale voulue.

1880 Puis, voici nos recommandations, dans le fond. Premièrement, tout doit être mis en place pour le respect d'idées de zéro perte nette en prenant en compte le fait que le milieu possède une valeur unique et exceptionnelle due à sa rareté régionale, et ce, bien que la proportion visée soit déjà perturbée. La cellule doit être implantée ailleurs dans un milieu naturel... doit être implantée ailleurs que dans un milieu naturel, excusez-moi. Et, particulièrement ailleurs que dans un milieu humide.

1885 Aussi, dans le fond, mieux de documenter, c'est mon deuxième point, mieux documenter les impacts potentiels du projet sur la population des espèces fauniques et prévoir des mesures d'atténuation. Un suivi d'impact sur les espèces fauniques devrait être effectué tout au long de l'exploitation de la cellule aux abords de celui-ci et aussi dans les milieux humides environnants.

1890 Troisième recommandation. Les études plus approfondies sur l'écoulement de l'eau de surface est nécessaire, malgré les études de l'étude d'impact sur l'environnement déjà effectuées, qui doit prendre en compte particulièrement les phénomènes météorologiques extrêmes plus intenses dus au changement climatique.

1895 Quatrième point, un suivi rigoureux de la qualité de l'eau de surface et souterraine par des échantillonnages fréquents de la rivière aux Chiens et la rivière Mascouche, et leurs tributaires, doit

1900 être fait plusieurs fois par année afin de déterminer toute forme de contamination provenant du site et toute modification du régime hydrologique.

Et dernier point, dernière recommandation, la composition du comité de vigilance de Stablex doit être revue pour que les organismes en environnement comme le COBAMIL puissent y siéger.

1905 Ça termine de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

1910

LA COMMISSAIRE :

1915 Merci beaucoup, madame Amiri pour votre mémoire. J'ai peut-être une question à vous poser. Je pense que vous êtes un organisme de bassins versants, mais je me doute que vous avez quand même une connaissance au niveau des, je dirais des connectivités des milieux écologiques, puis si je regarde, par exemple, le site qui est visé par le projet, on voit qu'il est entouré de milieux humides. Selon vous, si advenant que le projet, est-ce qu'au niveau des, pas tellement au niveau des liens hydrauliques au niveau des milieux humides, mais au niveau plus des services écologiques, est-ce qu'il y a une rupture entre les deux milieux humides, en fait, les milieux humides qui ceignent le site, est-ce qu'il y aurait un danger à ce moment-là pour l'intégrité des milieux humides environnants? Est-ce que vous voyez, en termes de perte ou de fragmentation du milieu, quelque chose de fragile à ce niveau-là?

1920

Mme BENAFSHA AMIRI :

1925

Je pense que j'ai bien exprimé le fait que c'est une préoccupation, le fait que ça peut... il y a une préoccupation autour des sites environnants. Clairement, dans le fond, j'ai mentionné qu'au niveau des milieux humides, c'est la perte d'eau, parce qu'ils emmagasinent l'eau qui est sur le terrain pour pouvoir le traiter puis le remettre. Donc, il y a une préoccupation à ce niveau-là.

1930

Plus précisément, c'est difficile à dire quand le projet n'est pas fait, mais vous comprenez que c'est des hypothèses. Je ne peux pas me statuer non plus au nom de l'organisation non plus.

LA COMMISSAIRE :

1935 Puis, est-ce que votre organisation a des données, de la littérature, bien, en fait, des données sur la valeur écologique puis des inventaires qui ont été faits dans la grande tourbière de Blainville? Est-ce que c'est un secteur sur lequel votre organisation est active?

Mme BENAFSHA AMIRI :

1940 Plus spécifiquement, je dirais non, mais il faudrait que je me renseigne plus précisément. Mais en tant que tel, on n'a pas de données très très poussées sur le territoire, sur ce site. Malgré... sauf le fait que ça soit une des régions, une des zones où c'est le plus, dans le fond, le plus gros complexe au niveau des milieux humides sur le territoire et puis quand même, la construction de
1945 cette cellule va venir détruire quand même un grand territoire de ce milieu. Donc, c'est clair que la destruction va apporter des perturbations. Et puis c'est clair qu'il faut, si le projet va de l'avant, il faut avoir des compensations qui se fait aussi sur le territoire de Blainville.

LE PRÉSIDENT :

1950 Dites-moi, vous avez demandé d'être membre du comité de vigilance, ça serait dans l'espoir de faire ou d'entreprendre quoi?

Mme BENAFSHA AMIRI :

1955 Au niveau de ramasser des données aussi, parce que nous, on est quand même une source de données au niveau de la gestion de l'eau. Mais aussi de comprendre un peu l'enjeu, les risques que ça peut apporter au niveau de la gestion de l'eau au niveau des bassins versants, des risques en tant qu'utilisateur ou peu importe, Stablex ou la Ville. Donc, aussi les mesures à prévenir ou à
1960 prévoir aussi les actions à prendre pour minimiser les impacts. Donc nous, on est là aussi pour travailler avec toutes sortes d'acteurs sur le territoire, pour la protection de l'eau, mais aussi pour minimiser les impacts dans des cas comme celui-là.

LE PRÉSIDENT :

1965 Merci beaucoup, Madame.

Le dernier intervenant, monsieur Francis Riendeau.

M. FRANCIS RIENDEAU (présentation verbale)

1970

M. FRANCIS RIENDEAU :

1975

Donc, je vais représenter la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides ainsi que le Syndicat local des Basses-Laurentides. On va commencer avec les préoccupations à l'égard du projet. Le premier point était le principe de la perpétuité du projet ainsi que la post-fermeture. Le premier point étant la fiducie qui a été mise en place. Quand qu'on prend la cellule 1 à 5, on a appris lors des audiences que la somme amassée aujourd'hui était à un 1.6 million. Le ministère a remis en question cette fiducie, puis l'a revue. Donc, on n'est pas à une somme annuelle de 142 000 par année pour l'entretien de la cellule, une somme pour les intérêts de 350 000 et pour la tonne enfouie d'un 89 sous par tonne, qui a été revue à 1.50 la tonne enfouie. Puis quand il a été question à savoir pourquoi est-ce que ce montant-là été revu, le ministère n'a pas été en mesure de répondre pourquoi est-ce que ça l'avait été changé.

1980

1985

Après ça, au niveau de la responsabilité post-fermeture, il a été précisé plusieurs fois par le ministère que la fiducie va être ramassée 30 ans après la fermeture de Stablex. Si on assume que la cellule va fermer en 2067, avec un dépôt de 225 000 tonnes annuellement, en 2097, on peut assumer que la fiducie va s'élever à autour de 23 millions de dollars. Effectivement, fait que 30 ans plus tard, en 97, on va quand même avoir 23 millions de dollars dans cette fiducie-là.

1990

Par contre, dans l'éventualité que l'entreprise va avoir une faillite ou un cas d'insolvabilité, la responsabilité va tomber aux mains du ministère parce que l'entreprise ne pourra plus s'en occuper. Donc, on croit que les sommes financières qui ont été proposées vont être insuffisantes pour un projet d'aussi grosse envergure qui devrait être supervisé à perpétuité.

1995

Quand on parle de risque d'accident grave, Stablex ainsi que le ministère n'ont pas calculé le coût d'un scénario catastrophe. Donc, impossible de savoir si Stablex va avoir la solvabilité nécessaire pour couvrir les dépenses qui vont être associées à une catastrophe. La fiducie qui a été mise en place pour la cellule 6 va aussi couvrir les frais d'entretien post-fermeture, donc il est très peu probable que cette fiducie-là soit en mesure de couvrir tout incident qui va être majeur.

2000

Au niveau de l'assurance responsabilité, on a appris que Stablex avait une assurance responsabilité civile d'une protection à hauteur de 5 millions de dollars. Puis, pour une comparaison, un producteur maraîcher qui a... va avoir une assurance responsabilité de 10 millions de dollars pour pouvoir vendre sa production à des grandes chaînes alimentaires.

2005

Donc, ça fait un assez gros contraste entre une entreprise qui enfouit des matières dangereuses et un producteur maraîcher. C'est pourquoi on pense que le risque d'insolvabilité est très probable pour le cas de Stablex. Une préoccupation qu'on avait, c'est au niveau du laxisme du ministère de l'Environnement. On a appris dans la séance publique du 8 mars dernier que le ministère laisse son siège vacant au comité de suivi depuis les 10 dernières années, puis qui va se contenter des comptes-rendus.

2010

On a appris dans les audiences publiques qu'il n'y a plus d'employés au ministère qui va travailler chez Stablex pour effectuer des suivis depuis maintenant de nombreuses années. La raison serait une confiance entre le ministère et l'entreprise privée. À plusieurs reprises, il a été mentionné que le ministère n'effectuait aucune validation terrain de la documentation, mais faisait des vérifications. Puis quand il semble y avoir des erreurs, le ministère mandate Stablex d'en faire lui-même la validation pour par après aller vérifier une deuxième fois.

2015

Le ministère n'effectue pas de validation, mais il brille aussi par son absence sur le terrain où les visites se résument dans des entretiens virtuels. Il a été inquiétant de voir l'incapacité du ministère à répondre aux questions de la part de la commission concernant les activités de l'entreprise, et surtout quand les directeurs du ministère s'échangeaient les questions pour pouvoir essayer de trouver une réponse.

2020

2025

Une autre inquiétude est au niveau de la protection du territoire agricole. Si on prend le volet qui est les bois et corridors forestiers, en 2009, la Communauté métropolitaine de Montréal a identifié 52 corridors forestiers sur son territoire. La zone proposée de Stablex en est une d'entre elles. Dans cette zone-là de bois et corridors forestiers métropolitains, on peut clairement voir que Stablex a pris une grosse partie de sa proposition dans ce territoire-là. Quand qu'on a été vérifié au niveau du... le plan schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville, on pourrait lire l'orientation 6 suivante : « Préserver, enrichir et valoriser le capital environnemental et patrimonial tout en optimisant son accessibilité publique. »

2030

2035 Les avenues d'intervention pour cette orientation-là : « Favoriser l'implication des partenaires
régionaux et gouvernementaux dans la mise en valeur du capital environnemental et patrimonial;
appliquer des mesures préventives et réglementaires appropriées aux zones de contraintes
anthropiques ou naturelles; préserver les zones sensibles des milieux humides, les bois et
2040 corridors forestiers métropolitains, les aires protégées ainsi que les paysages naturels; évaluer,
identifier les espaces et aires pouvant être préservés en complément aux espaces et aires
existants.

Ainsi de suite. On peut donc voir que les avenues du climat d'aménagement ne sont pas du
tout respectées. La MRC, la Ville de Blainville ne favorisent pas la mise en valeur du capital
environnemental. Les zones naturelles ne sont pas préservées, le territoire visé d'importance
2045 métropolitaine n'est pas protégé et reconnu.

La majorité des bois et corridors forestiers métropolitains se retrouvent souvent en zone
agricole et sont protégés par divers règlements. En revanche, la même situation ne semble pas
s'appliquer pour les zones industrielles, commerciales et résidentielles.

2050 Au niveau des milieux humides, la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est
considérée comme dynamique et subit constamment des pressions causées par l'étalement urbain
commercial, industriel. Cette zone, qui prévoit être détruite, contient des milieux humides. Puis
selon le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, une
2055 somme financière doit être compensée pour la perte de ces milieux.

Le 9.6 hectares qui va être perdu va être compensé avec 4 millions par Stablex. Le ministère
a confirmé que, habituellement, la reconstruction est favorisée dans le même bassin versant de la
rivière aux Chiens ou dans la même MRC. Une somme de 6.4 millions est déjà disponible à la
2060 MRC de Thérèse-De Blainville. Après la destruction qui est proposée, cette somme-là va atteindre
10.6 millions. Selon le ministère, aucun projet n'a été déposé par la MRC ou par des organismes
environnementaux afin de reconstruire les milieux qui ont déjà été perdus.

Dans les cinq dernières années, le ministère a récolté près de 100 millions pour la
2065 composition des milieux humides détruits partout au Québec. De ce 100 millions, 2.6 % ont été
réinvestis.

2070 Dans l'article de La Presse écrit par Tristan Péloquin, un ingénieur agricole a mentionné que le gouvernement donne que très rarement des autorisations à proximité de milieux humides, par risque de contamination. C'est la situation qu'on a en ce moment, puis une autorisation pourrait être permise.

LE PRÉSIDENT :

2075 Monsieur Riendeau, il faudrait conclure.

M. FRANCIS RIENDEAU :

2080 On conclut? Parfait. Le principe : aucune perte nette de la loi concernant la conservation n'est pas respectée. On a très peu de zones industrielles, très peu de zones non agricoles qui sont disponibles, donc on crée... on croit que ça va être dans ces milieux-là.

2085 Je vais y aller plus comme ça ici. On espère que la présente démarche va permettre au ministère, ainsi que la compagnie, de répondre aux questions qui demeurent en suspens. Cet exercice consultatif apporte son lot de réflexions quant à la gestion de nos déchets, il met en lumière que le ministère n'a pas les moyens de ses ambitions. On constate avec stupéfaction que le ministère a failli à sa mission de protection de l'environnement et n'agit pas en adéquation de ses valeurs, soit celles de la rigueur et de la responsabilité.

2090 Si le projet allait de l'avant, on demanderait d'avoir des validations de terrain, une présence au comité de suivi du ministère, une réalisation prévisionnelle d'un potentiel scénario catastrophe, une fiducie adéquate selon ce scénario, l'impossibilité de l'entreprise à échapper à ses responsabilités, même dans le cas d'une insolvabilité ou d'une fermeture, la garantie qu'aucune contamination des eaux, des sols et de l'air n'arriverait même à perpétuité, l'instauration de politiques de réduction à la source des contaminants et l'imposition des mesures de contrôle beaucoup plus sévères par le ministère de l'Environnement et l'aménagement de nombreux piézomètres au sud-est du projet et à proximité de la zone agricole afin de connaître la qualité de l'eau souterraine. On va y aller comme ça.

2100

LA COMMISSAIRE :

2105 Merci beaucoup, Monsieur Riendeau, restez là. Je pense que je vais vous rendre service, je pense que je vais vous poser une question qui a rapport aux trois, quatre pages que vous avez passées vite.

M. FRANCIS RIENDEAU :

2110 Oui.

LA COMMISSAIRE :

2115 Ça se peut-tu? En fait, vous allez peut-être dire que je me trompe, mais en tout cas, vous pourrez me le dire. Est-ce que vous avez une crainte qu'au niveau des projets de compensation, là, au niveau des milieux humides, là on parlait du 4 millions qui va aller dans le fonds d'indemnisation, puis qu'il peut y avoir des projets dans la MRC, avec toutes les restrictions justement, là, qu'il peut y avoir au niveau des projets de restauration de milieux humides, que ça se fasse au détriment des terres agricoles? Est-ce que c'est un peu ça, la crainte que vous aviez?

2120

M. FRANCIS RIENDEAU :

2125 Effectivement, on ne peut pas être certain que c'est ce qui va arriver, mais quand qu'on regarde ce qui est disponible à la MRC de Thérèse-De Blainville, côté industriel, il n'y a pas grand territoire qui va être disponible. Donc, on craint que ça risque d'aller sur le territoire agricole. Puis ici, c'est une opinion qui va être un petit peu plus personnelle, au niveau de l'agriculture, c'est difficile en ce moment, fait que si des produits agricoles se font offrir des sommes assez intéressantes pour donner leur terre pour réaménager ces territoires-là, j'ai peut-être l'impression que ça pourrait être une possibilité qui va être envisagée par ces producteurs-là. Donc, on craint que c'est le territoire agricole qui va être visé en premier, parce que les autres territoires vont être beaucoup trop dispendieux à avoir.

2130

2135

LA COMMISSAIRE :

À votre connaissance, est-ce qu'il y a des projets tels que ceux-là qui se sont produits dans la MRC ou même dans la municipalité?

2140

M. FRANCIS RIENDEAU :

Non. Comme qu'on avait vu dans l'audience publique, le ministère avait confirmé qu'il n'y a eu aucune présentation de projet de la MRC ou d'aucun autre organisme environnemental pour reconstruire ces milieux-là. Puis habituellement, c'est soit les MRC ou les organismes qui peuvent proposer des projets, puis personne ne l'a fait encore. Donc, c'est un peu la question de pourquoi est-ce qu'on devrait détruire des milieux si on peut assumer qu'ils ne vont peut-être pas se refaire reconstruire au long terme.

2145

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, vous avez fait référence à la politique de réduction à la source, à une politique de réduction à la source, qui devrait la chapeauter? La développer et la chapeauter.

2150

M. FRANCIS RIENDEAU :

Honnêtement, c'est une très bonne question.

2155

LE PRÉSIDENT :

Parce que je comprends que vous avez émis beaucoup de réserves par rapport aux expertises qui existent au ministère de l'Environnement, et c'est la raison pour laquelle je vous pose la question. Qui? Est-ce que vous pensez qu'un organisme, un nouvel organisme pourrait être créé à cette fin-là? L'équivalent d'un RECYC-QUÉBEC, mais pour les déchets dangereux. Est-ce que vous pensez qu'un autre ministère pourrait prendre le leadership de cet aspect-là?

2160

2165

2170

M. FRANCIS RIENDEAU :

Dans les audiences publiques, je sais que le ministère de l'Environnement a affirmé comme quoi qu'il y avait des développements sur ce niveau-là, d'avoir peut-être une réduction à la source ou de revoir la gestion de nos déchets. Ce serait peut-être plus d'offrir plus de ressources à ce... à ce qui est déjà fait en ce moment. Leur donner peut-être un peu plus de fonds pour qu'ils fassent un petit peu plus rapidement pour régler le problème en ce moment, parce que j'ai l'impression qu'on essaie de trouver des solutions à ce problème-là ou de trouver des options pour le continuer, puis on n'essaie pas vraiment de régler le problème initial. On essaie juste un petit peu de toujours repousser ça à plus tard parce qu'on ne veut pas, on n'a peut-être pas les moyens de s'en occuper à la base.

2175

2180

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, merci beaucoup, Monsieur Riendeau.

2185

Merci à tout le monde, merci aux participants, merci à toutes et à tous ceux qui ont présenté leur mémoire. Je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Demain, nous reprendrons à 13 h 30. Bonne fin de soirée tout le monde.

2190

LA COMMISSAIRE :

Merci tout le monde.

2195

SÉANCE AJOURNÉE À 21 h 40

2200

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

2205

ET J'AI SIGNÉ :



2210

Aurélie Patin, s.o.